

# STATSUP'INFO

Les données relatives au personnel de l'enseignement supérieur (hors université) montrent des réalités différentes selon le type d'établissement.

Pour le personnel enseignant, on observe une augmentation du nombre de femmes dans tous les types d'établissements y compris en haute école où elles sont déjà majoritaires. Cette augmentation est la plus rapide au sein des universités (personnel académique).

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants par enseignant·es augmente lentement au fil des années à l'exception de la promotion sociale supérieure où il diminue depuis les dernières années académiques.

L'âge moyen de la population enseignante augmente lentement au fil des années.

La médiane du nombre d'équivalent temps plein (ETP) est nettement plus élevée en haute école (HE) qu'en école supérieure des arts (ESA) et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale (EPS).

Hors université, plus d'un tiers des enseignantes et enseignants ne disposent pas d'un titre pédagogique en 2021-2022 avec d'importantes disparités selon le type d'établissement.

Enfin, parmi le personnel enseignant ayant exercé des prestations dans l'enseignement supérieur hors université pour la 1<sup>re</sup> fois en 2016-2017, moins d'un sur deux exerce encore 5 ans plus tard.

## PERSONNEL ENSEIGNANT ET DIRECTEUR ET DIRECTRICE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ce 5<sup>e</sup> numéro de StatSup'Info (SSI) est consacré au personnel de direction et enseignant des HE, ESA et de l'EPS. Il est le fruit d'une collaboration entre la Direction des études et des statistiques de l'ARES et le Centre d'expertise - Analyse des données liées aux personnels de l'enseignement et au budget (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - MFWB).

Il a pour objectif de décrire un état des lieux de ces personnels afin de comprendre qui ils sont (âge, sexe, diplôme, etc.) et leur engagement dans l'enseignement supérieur (ETP, fonction, etc.). De plus, un suivi de cohorte sur 5 ans du personnel enseignant entré pour la 1<sup>re</sup> fois dans l'enseignement supérieur en 2016-2017 permet d'évaluer le taux d'attrition des enseignantes et enseignants dans ce niveau d'enseignement.

Comme les précédents SSI, les informations reprises ici ont pour objectif de fournir un outil d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur et une source d'information lors de la mise en place de nouvelles politiques en lien avec l'enseignement supérieur (évaluation de la qualité, rythmes académiques, réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE), etc.).

Comme les fonctions et les titres requis pour les exercer sont différents suivant le type d'établissement, des nuances peuvent certainement être apportées en fonction des caractéristiques de chacune. Nous avons voulu dans un premier temps réaliser un constat général permettant d'analyser qui sont les personnes qui se retrouvent devant des étudiantes et étudiants de plus en plus nombreux. Il faut toutefois noter que les informations reprises ici ne concernent que le personnel payé par le MFWB (voir sources ci-dessous) et pas le personnel engagé sur fonds propres.

Si ce SSI est essentiellement consacré aux personnels de l'enseignement supérieur hors université, un encart spécifique apporte quelques informations sur le personnel académique des universités.

## SOURCES

Les données relatives au personnel des HE, ESA et de l'EPS sont issues de la base de données RL10 - application de gestion de la paie du personnel de l'enseignement administrée par l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) du MFWB. Celles relatives au personnel académique des universités (U) sont tirées des rapports disponibles sur le site du Conseil des Recteurs (CReF).

Les données relatives aux étudiantes et étudiants inscrits dans une université sont également issues des données disponibles sur le site du CReF. Celles relatives aux étudiantes et étudiants inscrits en HE et en ESA proviennent de la base de données SATURN qui est une base de données à finalité statistique reprenant les inscriptions et résultats dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les HE et ESA. Enfin, les données relatives aux étudiantes et étudiants inscrits dans l'EPS sont issues de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (MFWB).

## DÉFINITIONS

Dans la base de données RL10, quatre catégories de personnel dans l'enseignement supérieur hors université (RL10) sont reprises :

- » Le personnel enseignant
- » Le personnel de direction
- » Le personnel auxiliaire d'éducation
- » Le personnel administratif

Pour plus de précision, le/la lecteur-trice trouvera en fin de publication les textes légaux de référence.

Le personnel est dénombré en «équivalents temps-plein» (ETP) ou en «membre du personnel» (MDP). Un équivalent temps-plein représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire, c'est-à-dire la charge qui est réellement payée. Les membres du personnel peuvent travailler à temps partiel (ETP inférieur à 1) ou à temps-plein. Sous la notion «membre du personnel», chaque individu est compté de manière unique, quelle que soit sa charge budgétaire.

Les données du personnel des HE, ESA et de l'EPS correspondent à une photographie de la situation prise au mois d'octobre de l'année académique en cours (exemple : octobre 2010 pour l'année académique 2010-2011) et au mois de février pour les universités (exemple: février 2011 pour l'année académique 2010-2011). Pour le suivi de cohorte, il s'agit des enseignantes et enseignants ayant exercé pour la première fois des prestations dans l'enseignement supérieur au cours de l'année 2016-2017.

Pour le personnel hors université, l'ancienneté prise en compte est l'ancienneté pécuniaire, c'est-à-dire celle acquise dans l'enseignement ou, pour la fonction de «maitre de formation pratique», jusqu'à 10 années d'expérience utile.

Il peut non seulement être en activité dans l'établissement mais également absent car détaché ou en mission, en congé de maladie ou de maternité ou en disponibilité par défaut d'emploi.

Les membres du personnel en disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR - mises en disponibilités volontaires, telles que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté royal du 31 mars 1984) n'ont pas été comptabilisés car absents de manière irréversible. Les informations concernant le diplôme le plus élevé obtenu par l'enseignant-e sont regroupées par ordre de priorité comme suit :

- » Doctorat
- » Master (accompagné ou non d'un titre pédagogique)
- » Bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (AESI)
- » Bachelier instituteur primaire
- » Bachelier instituteur maternel
- » Bachelier non pédagogique (accompagné ou non d'un titre pédagogique)
- » Secondaire ou autre (accompagné ou non d'un titre pédagogique)
- » Pas de diplôme : cette catégorie regroupe également les valeurs manquantes

Il faut noter que certaines fonctions exigent un niveau de diplôme minimal qui est parfois le seul repris dans les diplômes du personnel de l'enseignement (par exemple, si un diplôme de master suffit pour une fonction et que le membre du personnel dispose aussi d'un doctorat, ce dernier ne sera peut-être pas renseigné dans la base de données).

Concernant les titres pédagogiques détenus, les catégories sont :

- » Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES)
- » Agrégation de l'enseignement supérieur (AES)
- » Master à finalité didactique ou agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS)
- » Bachelier AESI/Instituteur
- » Diplôme d'aptitudes pédagogiques (DAP), certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP), certificats de cours normaux techniques moyens (CNTM) et certificat d'aptitude à enseigner (CAE)
- » Autre titre pédagogique
- » Sans titre pédagogique : cette catégorie regroupe également les valeurs manquantes

## LIMITES

Seuls le personnel enseignant (HE, ESA, EPS, U) et le personnel de direction (HE, ESA, EPS) sont analysés dans la suite du document. Le personnel administratif et le personnel auxiliaire d'éducation ne sont donc pas inclus dans les différents graphiques et tableaux.

Les données relatives au personnel des universités (U) ne permettent pas de réaliser des croisements autres que ceux initialement prévus dans les tableaux du CReF. Elles sont donc analysées séparément des autres types d'établissement et ne concernent que le personnel défini, dans les données publiées par le CReF, comme académique.

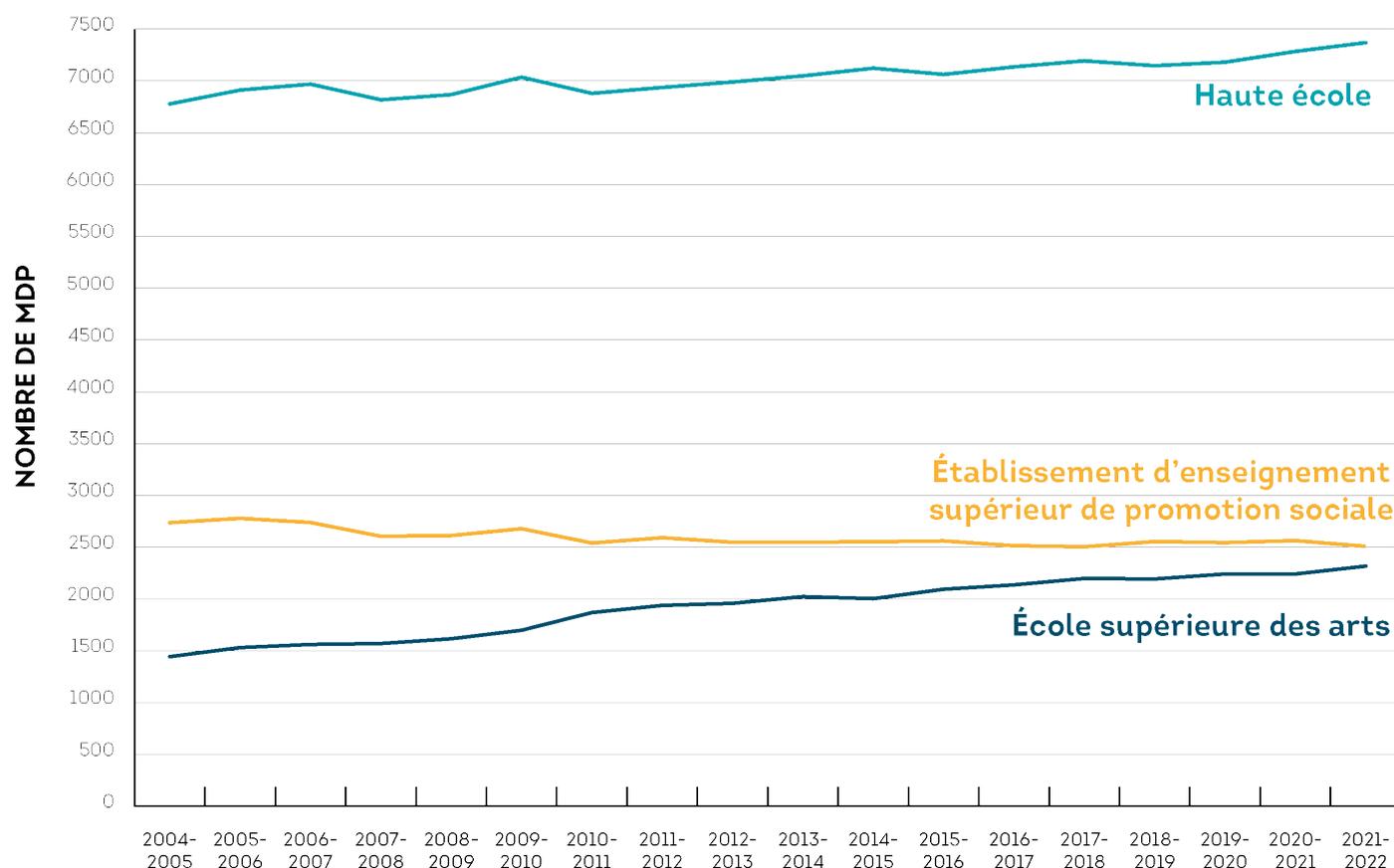
## MÉTHODOLOGIE

Les données sont directement extraites de leurs bases de données respectives. Elles n'ont pas nécessité de traitement supplémentaire avant leur exploitation. Elles sont ensuite agrégées à un niveau de granularité commun à l'ensemble des sources de données.

Comme pour les différents SSI, les commentaires repris dans le texte peuvent faire référence à des graphiques ou des informations présentes dans le tableau de bord dont les références sont reprises en fin de publication.

## PROFIL DE LA POPULATION ENSEIGNANTE DES HE, ESA ET EPS

**GRAPHIQUE 1** · Évolution du personnel enseignant en MDP dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) par type d'établissement entre 2004-2005 et 2021-2022



**Note de lecture** : En octobre 2010, les HE de la FWB employaient 6880 enseignantes et enseignants.

Entre 2004-2005 et 2021-2022, le nombre total d'ETP du personnel enseignant dans l'enseignement supérieur hors université en FWB est passé de 6309,7 à 6911,7 ETP, ce qui correspond à une augmentation de 9,5 %. Celle-ci diffère cependant selon le type d'établissement avec +7,6 % dans les HE, +24,9 % dans les ESA et + 4,6 % dans l'EPS. Les diminutions d'ETP dans le personnel enseignant en HE entre 2009-2010 et 2010-2011 ainsi qu'entre 2014-2015 et 2015-2016 correspondent respectivement au transfert des instituts supérieurs d'architecture (ISA) et des départements traduction et interprétation vers les universités (le personnel des ISA est ici regroupé avec celui des HE).

Sur la même période, le nombre total de MDP est passé de 10957 à 12195 soit une augmentation de 11,3 %. Cette augmentation diffère selon le type d'établissement avec +8,7 % pour les HE, +60,5 % dans les ESA (ce qui s'explique notamment par le fait que le nombre de MDP à temps partiel

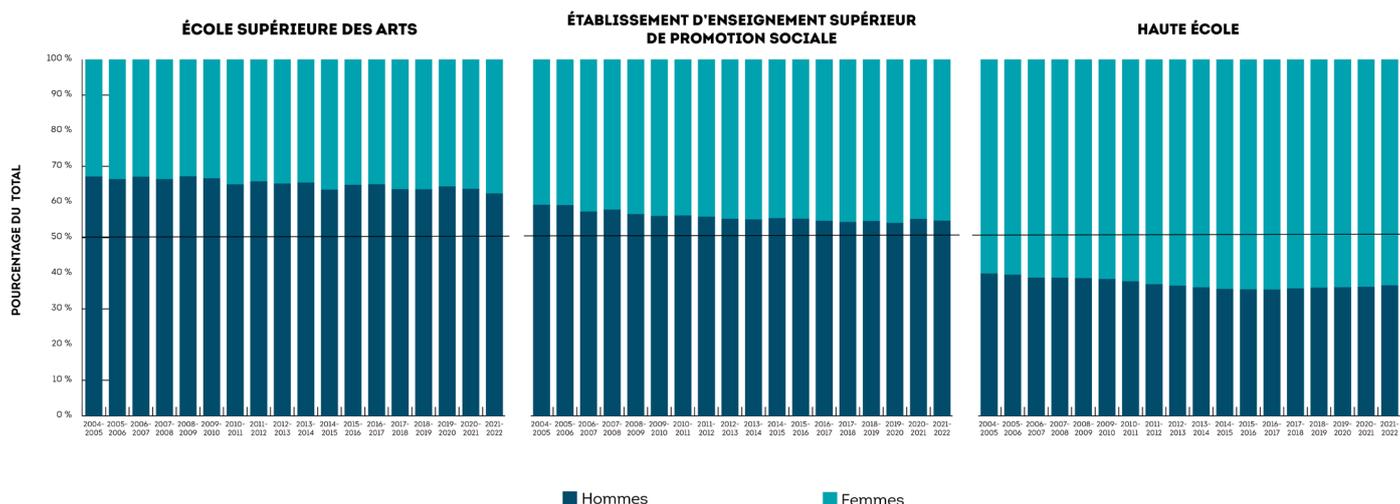
a quasi doublé sur la période prise en compte alors que le nombre de temps plein a diminué) et -8,3 % dans l'EPS.

En 2021-2022, en nombre absolu, c'est dans les HE que l'on retrouve le plus de personnel enseignant avec 7370 MDP (5242 ETP), suivi par les établissements d'EPS avec 2508 MDP (653 ETP) et enfin les ESA avec 2317 MDP (1017 ETP).

Les HE en FWB sont au nombre de 19, les établissements d'EPS 84 et les ESA 16, donnant respectivement une moyenne de MDP par établissement de 378,9, 29,85 et 144,81 et d'ETP par établissement de 275,9, 7,8 et 63,6.

Entre 2004-2005 et 2020-2021, le nombre d'étudiant-es a lui augmenté de 17,8 %. Pour les ESA, l'augmentation est de 25 %, pour les HE de 23,6 % et dans l'EPS de 1,4 %.

**GRAPHIQUE 2 - Évolution de la proportion d'hommes et de femmes du personnel enseignants en MDP dans l'enseignement supérieur en FWB par type d'établissement entre 2004-2005 et 2021-2022**



**Note de lecture :** En octobre 2021, les femmes représentaient 45,22% du personnel enseignant dans les établissements d'EPS.

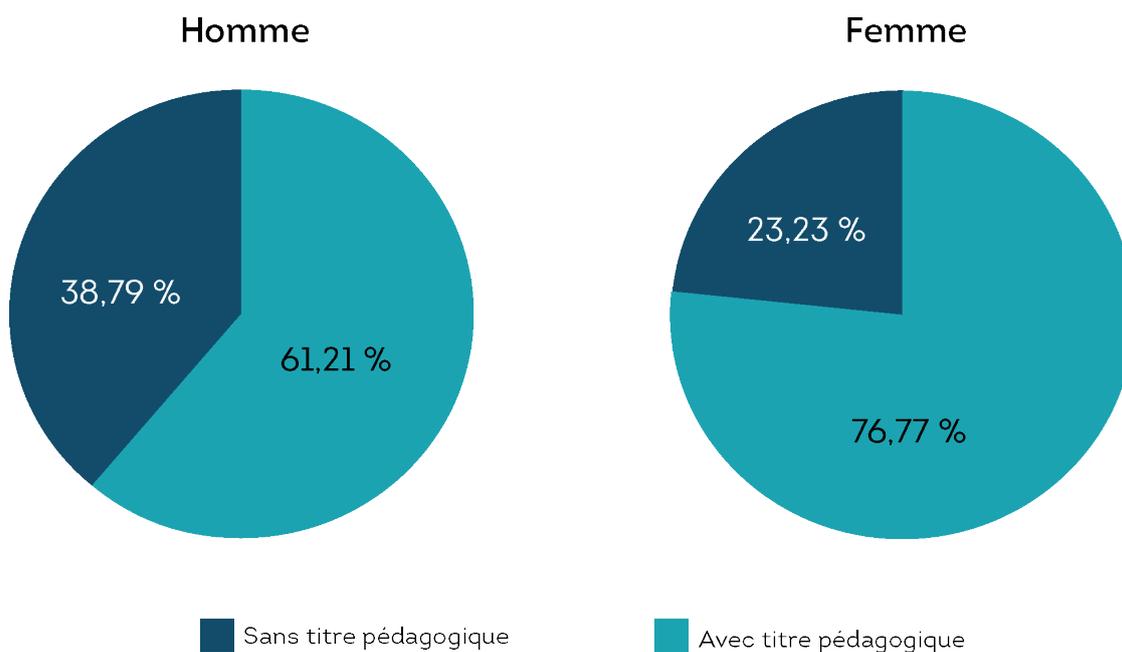
La proportion d'hommes et de femmes dans le personnel enseignant de l'enseignement supérieur en FWB est différente pour les 3 types d'établissements. Entre 2004-2005 et 2021-2022, dans les ESA, la proportion moyenne d'hommes est de 65%. Celle-ci s'élève à 56% dans les établissements d'EPS et à 37,1% dans les HE. Cependant, pour chaque type d'établissement, on observe une augmentation de la proportion de femmes sur la période. En ESA, la proportion est passée de 32,8% à 37,6%. Dans l'EPS elle est passée de 40,7% à 45,2%. La variation la plus faible se trouve dans les HE avec une proportion de 60% en début de période et de 63,3% en fin de période.

Tous types d'établissements confondus, en début de période, il y a pratiquement une parité entre la proportion d'hommes et de femmes avec 48,4% pour les premiers et 51,6% pour les secondes. Tout au long de la période, la proportion de femmes tend à augmenter légèrement et atteint 54,74% en fin de période.

Cette évolution est le résultat de deux tendances différentes. D'une part, le nombre absolu de femmes qui compose le personnel enseignant augmente dans le temps, passant de 5 658 MDP en 2004-2005 à 6 675 en 2021-2022 (+18%). D'autre part, le nombre absolu d'hommes dans le personnel enseignant reste sensiblement constant avec 5 299 MDP en 2004-2005 et 5 520 en 2021-2022 (+4,2%).

Une fois encore, la situation diffère selon le type d'établissement. En ESA, les nombres absolus d'hommes et de femmes augmentent sur la période passant respectivement de 969 et 474 à 1 445 et 872 (+49% pour les hommes et +84% pour les femmes). Dans l'EPS, le nombre d'hommes diminue de 1 621 à 1 374 (-15,2%) alors que le nombre de femmes reste constant passant de 1 115 à 1 134 (+1,7%). En HE, c'est la situation inverse qui se produit : le nombre d'hommes reste constant passant de 2 709 à 2 701 (-0,3%) alors que celui des femmes augmente de 4 069 à 4 669 (+14,8%). Les tendances sont identiques en ETP.

**GRAPHIQUE 3** · Proportion du personnel enseignant en MDP disposant d'un titre pédagogique dans l'enseignement supérieur en FWB par sexe en 2021-2022



**Note de lecture** : En octobre 2021, 76,77% des femmes du personnel enseignant disposent d'un titre pédagogique.

Pour l'année académique 2021-2022, 70,2% des MDP du personnel enseignant disposent d'un titre pédagogique qu'il soit propre à l'enseignement supérieur ou pas. Pour les hommes, cette proportion est inférieure, avec 61,2% alors que pour les femmes, elle est supérieure avec 76,8%.

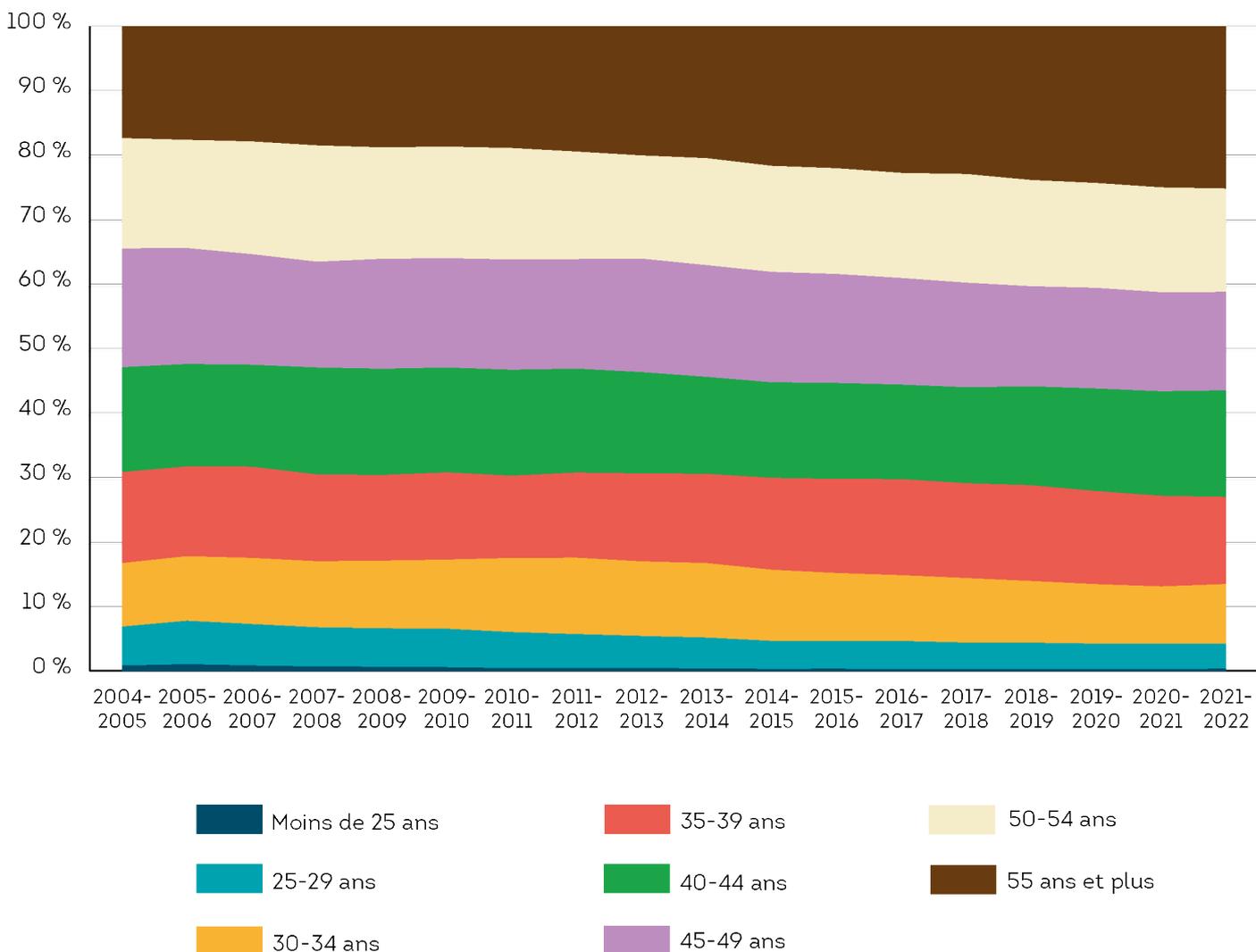
Il faut noter que la possession d'un titre pédagogique n'est obligatoire dans les HE que depuis 2004. Il y a donc une partie des enseignantes et enseignants qui ont bénéficié de mesures dérogatoires et qui n'en possèdent donc pas. De plus, le CAPAES doit s'obtenir après au plus tard 6 ans d'activité.

Parmi les membres du personnel enseignant qui disposent d'un titre pédagogique, 32,3% disposent d'un CAPAES qui s'acquiert en cours de carrière, 22,05% disposent d'un master AESS et 19,13% disposent d'un CAPAES et d'un master à finalité didactique ou une AESS.

La proportion des MDP qui disposent d'un titre parmi DAP/CAP/CNTM/CAE est de 7,75%. Les 4 cas de figure précédents couvrent donc plus des trois quarts de la population disposant d'un titre pédagogique, le reste étant composé de combinaison de titres pédagogiques (par exemple CAPAES et DAP/CAP/CNTM/CAE).

Ces constats sont légèrement différents selon le sexe : les femmes sont proportionnellement moins nombreuses à disposer uniquement d'un CAPAES avec 30,3% contre 35,8% pour les enseignants. Elles sont proportionnellement plus nombreuses à disposer d'uniquement d'un AESS ou master à finalité didactique avec 23,2% contre 20% pour les hommes. Elles sont également proportionnellement plus nombreuses à cumuler ces deux titres avec 21,4% contre 15,1% pour les hommes.

**GRAPHIQUE 4** · Proportion du personnel enseignant en MDP dans l'enseignement supérieur en FWB par classe d'âge entre 2004-2005 et 2021-2022



**Note de lecture** : En octobre 2020, 25,06% du personnel enseignant en FWB étaient âgés de 55 ans ou plus.

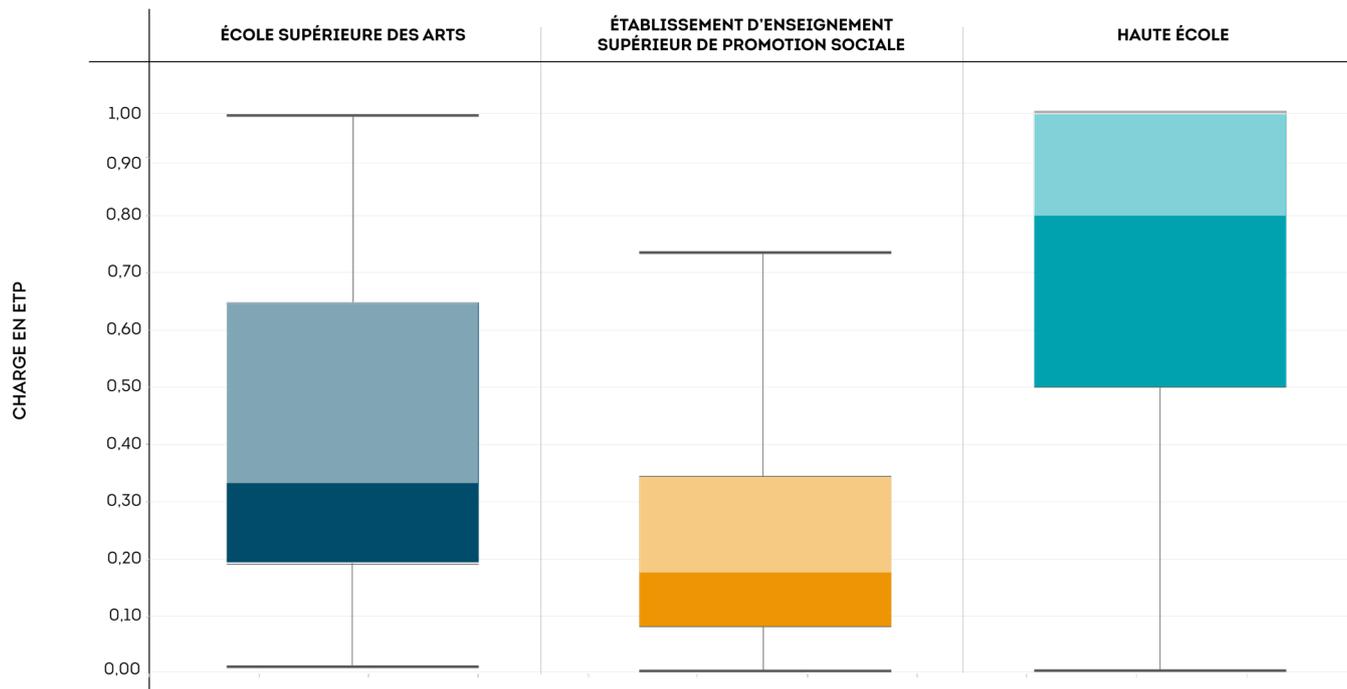
En 2004-2005, la classe d'âge qui représente la proportion la plus grande du personnel enseignant est la tranche 45-49 ans (18,4%), suivie par la tranche 55 ans et plus (17,4%) et la tranche 50-54 ans (17,1%). En 2021-2022, c'est celle de 55 ans et plus (25,2%) qui est la plus grande, suivie par celle de 40-44 ans (16,5%) et celle des 50-54 ans (16%). Les tranches moins de 25 ans et 25-29 ans sont celles les moins représentées sur toute la période.

À l'exception de la part des 55 ans et plus qui est légèrement plus faible en HE que dans les deux autres types d'établissement, en 2021-2022, les proportions par classe d'âge sont sensiblement identiques entre les différents types d'établissement. Cependant, la situation en 2004-2005 montre des différences entre type d'établissement et également avec la situation en 2021-2022. En 2004-2005, l'EPS a la part des 55 ans et plus la plus faible avec 13,4% et celle des 50-54 ans de 13,4%. Ces deux catégories ont augmenté au fil du temps pour atteindre respectivement 28,1% et 17,7%. Cette augmentation de proportion s'est vue répercutée sur l'ensemble des autres classes d'âge de façon similaire. En ESA, la proportion de 55 ans et plus était déjà élevée en 2004-2005 avec 22,4% des MDP du personnel enseignant.

Elle a continué à croître lentement jusqu'à atteindre 28% en 2021-2022. Sur la même période, les 50-54 ans ont augmenté légèrement de 15,8% à 16,6% pendant que les 30-34 ans et les 35-39 ans sont restés constants (respectivement 8,8% et 13,6% à 8,8% et 13,7%). Les autres classes ont légèrement diminué en compensation de l'augmentation des classes les plus âgées. En HE, 3 classes ont augmenté leur proportion des MDP du personnel enseignant sur la période : les 55 ans et plus sont passés de 18% à 23,4%, les 40-44 ans sont passés de 15,7% à 17,8% et les 35-39 ans sont passés de 13,7% à 14,2%. Les autres classes d'âge ont diminué en compensation.

En 2004-2005, l'âge moyen du personnel enseignant en ESA était de 46 ans, dans l'EPS de 43,2 ans et en HE de 45 ans. En 2021-2022, l'âge moyen était de 47,3 ans en ESA, 47,3 ans dans l'EPS et de 45,9 ans en HE. L'âge moyen augmente donc dans chaque type d'établissement avec l'augmentation la plus forte dans l'EPS (+4,1 ans en 18 ans).

**GRAPHIQUE 5** Distribution du personnel enseignant dans l'enseignement supérieur en FWB selon leur équivalent temps-plein en octobre 2021



**Note de lecture :** En octobre 2021, la médiane des ETP du personnel enseignant des HE en FWB était de 0,8.

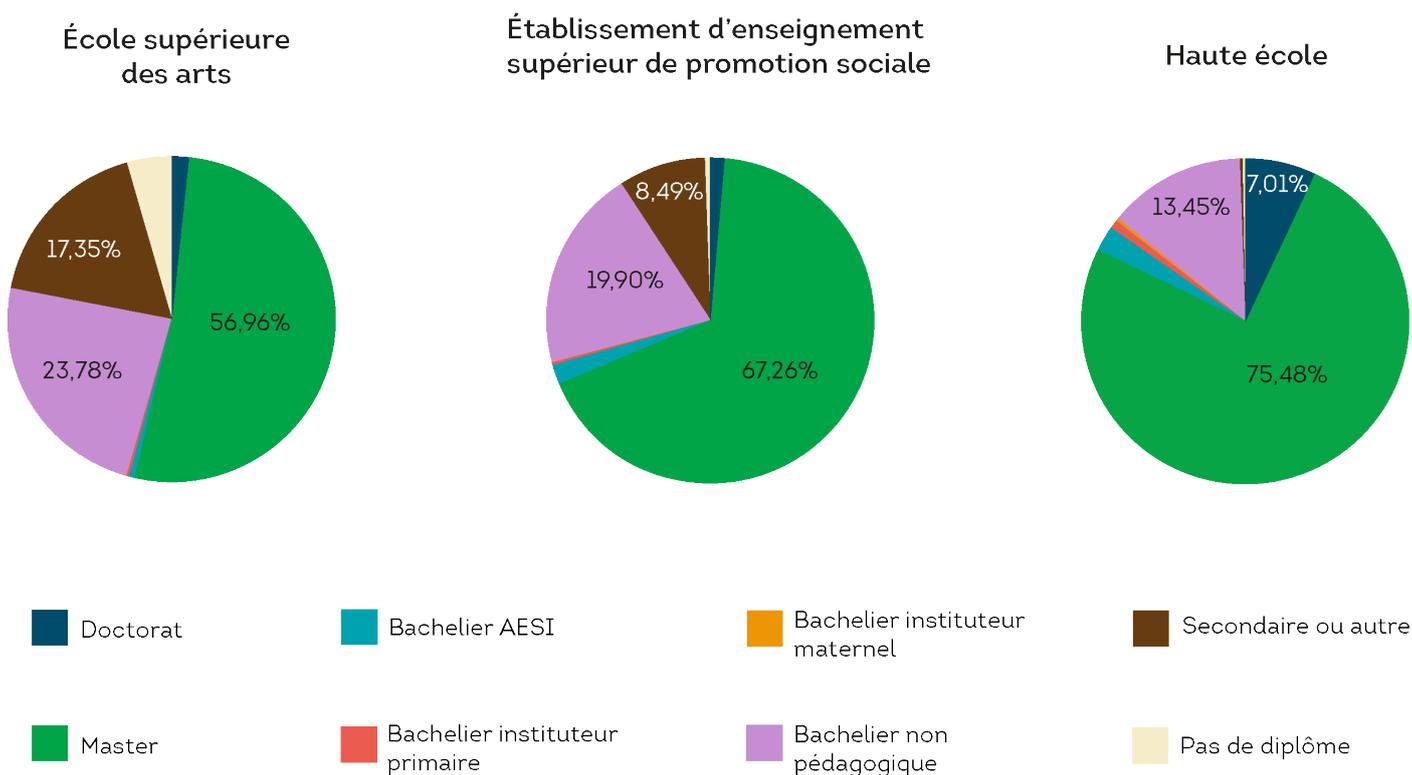
En 2021-2022, tous types d'établissements confondus, la moitié du personnel enseignant exerçait plus d'un demi-équivalent temps plein, et l'autre moitié moins d'un demi-ETP. La situation est différente selon le type d'établissement. Le personnel enseignant en HE est celui qui a la médiane la plus haute avec 0,8 ETP, suivie par celui des ESA avec 0,33 ETP et les établissements d'EPS avec 0,17 ETP.

Le graphique montre également que les trois quarts du personnel enseignant des HE exercent plus de 0,5 ETP alors que dans l'EPS, la même proportion de personnel enseignant exerce moins de 0,34 ETP. En ESA, 75% du personnel enseignant exerce moins de 0,64 ETP.

La répartition par nombre d'ETP diffère également selon le type d'établissement. En HE, on retrouve la quasi-totalité des personnes sur une valeur multiple de 0,1 (0,1; 0,2 ... 1). En ESA, on observe une accumulation de personnes aux valeurs 0,5 et 1 ETP et la moitié du personnel enseignant réparti entre 0 et 0,5 ETP. Dans l'EPS, on observe une accumulation (bien que plus faible) à la valeur de 1 ETP. Le reste du personnel enseignant est réparti sur des valeurs multiples de 0,01 ETP (0,01; 0,02 ...) sans réelle accumulation sur une valeur précise.

Entre 2004-2005 et 2021-2022, la situation est similaire pour les HE et dans l'EPS. Cependant, pour les ESA, la situation est légèrement différente, avec une médiane de 0,5 ETP en 2004-2005 et de 0,33 en 2021-2022.

**GRAPHIQUE 6 · Proportion du personnel enseignant en MDP dans l'enseignement supérieur en FWB selon diplôme le plus haut obtenu, par type d'établissement en octobre 2021**



**Note de lecture :** En octobre 2021, 51,96% du personnel enseignant des ESA en FWB disposaient d'un master.

Pour l'année académique 2021-2022, 69,3% des MDP du personnel enseignant disposent d'un master comme titre le plus haut obtenu. Pour les hommes, cette proportion est inférieure, avec 66,45% alors que pour les femmes, elle est supérieure avec 71,7%. Les différentes catégories sont les suivantes : doctorat, master, bachelier AESI, bachelier instituteur primaire, bachelier instituteur préscolaire, bachelier non pédagogique, secondaire ou autre et enfin pas de diplôme. À noter qu'il se peut qu'un diplôme de doctorat ne soit pas renseigné car il ne détermine pas toujours le barème attribué (le master étant suffisant).

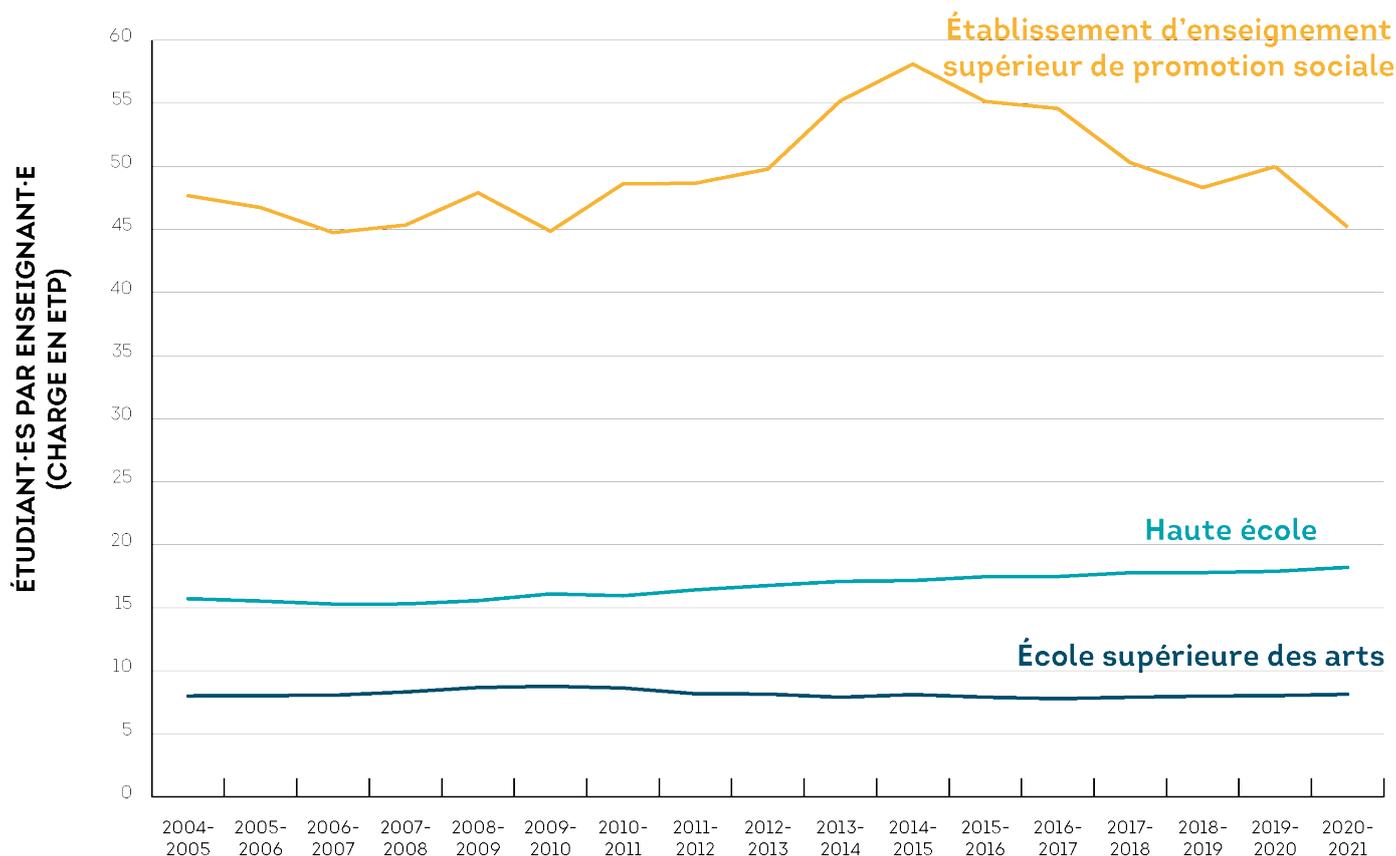
La situation diffère également selon le type d'établissement. La part du personnel enseignant disposant d'un master est de 75,5% en HE, 67,3% dans les établissements d'EPS et de 52% dans les ESA. La seconde proportion la plus importante est pour tous les types d'établissements celle du bachelier non pédagogique avec pour les HE 13,4%, dans l'EPS 19,9% et pour les ESA 23,8%.

4,9% des membres du personnel disposent d'un doctorat avec d'importantes disparités selon le type d'établissement: 1,5% dans les établissements d'EPS, 1,8% en ESA et 7% en HE. Cette différence est moins marquée entre les hommes et les femmes avec respectivement 5,3% et 4,5%.

La source des données n'historisant pas l'information du diplôme dans le temps (elle conserve uniquement la valeur actuelle), les variations de proportions ne sont dues qu'aux mouvements du personnel enseignant (ceux qui entrent dans la cohorte et ceux qui la quittent) et non à des formations durant la carrière du personnel. Ceci étant, on observe une augmentation de la proportion du personnel ayant un master: de 67,2% en 2004-2005 à 69,3% en 2021-2022. Cette légère augmentation concerne les trois types d'établissements de manière similaire. La proportion du personnel ayant comme diplôme le plus haut un bachelier non pédagogique a diminué pour les ESA (de 28,8% à 23,8%) alors qu'elle a augmenté pour les HE (de 10,1% à 13,4%) et dans l'EPS (de 13,7% à 19,9%).

Entre 2004-2005 et 2021-2022, la catégorie des enseignantes et enseignants ne disposant pas d'un diplôme a pratiquement disparu, passant de 8,6% à moins de 1%. Celle-ci est de 0,01% en HE, 0,52% dans l'EPS et 4,4% en ESA. Pour rappel, les valeurs manquantes sont comptabilisées dans la catégorie « pas de diplôme ».

**GRAPHIQUE 7 - Ratio entre le nombre d'étudiant·es et les ETP du personnel enseignant dans l'enseignement supérieur en FWB, par type d'établissement entre 2004-2005 et 2020-2021**



**Note de lecture :** En octobre 2014, on comptait 17,16 étudiantes et étudiants par ETP du personnel enseignant en HE en FWB.

Tous types d'établissements confondus, en 2004-2005, on comptait 17,9 étudiantes et étudiants par ETP du personnel enseignant. Ce nombre augmente à 19,3 en 2020-2021. Cette évolution n'a cependant pas été constante puisqu'on observe une première diminution entre 2004-2005 et 2007-2008 et une seconde entre 2014-2015 et 2018-2019. Ces variations peuvent résulter soit de l'augmentation du nombre d'ETP, soit de la diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants.

La situation est différente selon le type d'établissement. En 2020-2021, pour les ESA, on compte en moyenne 8,1 étudiantes et étudiants par ETP. En 2004-2005, ce ratio était de 8. Sur la période, le minimum est de 7,9 et le maximum de 8,8. Il y a donc une certaine corrélation entre l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants et du personnel enseignant, chacun augmentant sur la période, ce qui peut sembler normal vu le mode de financement en enveloppe ouverte. Les premiers augmentent de 25% entre 2004-2005 et 2020-2021, les seconds augmentent de 24,9%.

Pour les HE, en 2004-2005, on comptait 15,7 étudiantes et étudiants par ETP. En 2020-2021 ce ratio est de 18,2. Il a d'abord légèrement diminué jusqu'en 2006-2007 pour atteindre une

valeur de 15,3 pour ensuite augmenter de façon régulière. Sur la période, les étudiantes et étudiants inscrits en HE ont augmenté de 23,6% alors que le personnel enseignant a augmenté de 7,6%. Comme ces établissements sont financés sur enveloppe fermée, l'évolution de la population étudiante n'a pas d'impact sur celle de la population enseignante.

Dans les établissements d'EPS, en 2020-2021, le nombre d'étudiantes et d'étudiants par ETP est de 45,2. En 2004-2005, il était de 47,7. Entre ces deux années académiques, le ratio a évolué de manière erratique. On distingue essentiellement trois périodes. La première s'étale de 2004-2005 à 2012-2013 et montre en moyenne une légère hausse du ratio. Elle est suivie par une seconde période, beaucoup plus courte qui s'arrête en 2014-2015 et voit le ratio augmenter rapidement pour atteindre 58,1 (son maximum). Enfin, la dernière période est constituée d'une diminution du ratio jusqu'à sa valeur en 2020-2021. Le nombre d'ETP du personnel enseignant a augmenté de 4,6% sur la période complète et est resté relativement constant. Les variations semblent donc essentiellement dues au nombre d'étudiantes d'étudiants qui bien que n'augmentant pratiquement pas sur la période (+1,4%) évolue constamment au cours de la période.

## PARCOURS INTRA-ENSEIGNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT ENTRANT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, 974 enseignantes et enseignants ont exercé pour la première fois des prestations dans l'enseignement supérieur, que ce soit en HE, ESA ou dans l'EPS. Au cours de l'année académique 2021-2022, 442, soit 45,4 %, étaient toujours en activité dans l'enseignement.

Globalement, plus de 54 % des enseignantes et enseignants ont donc quitté l'enseignement au cours des 5 années

qui ont suivi leur entrée en fonction. Il est à noter que les abandons interviennent principalement après la première année d'enseignement (34,1 %) et que certaines personnes ayant quitté le système après 1, 2, 3 ou 4 ans décident finalement de revenir dans l'enseignement, d'où certains taux d'abandon à 4 ans plus élevés qu'à 5 ans selon la variable prise en compte.

### PERSONNEL ENSEIGNANT ENTRÉ DANS LA CARRIÈRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2016-2017 - ABANDON SELON L'ÂGE À L'ENTRÉE EN FONCTION ET LE GENRE

TRANCHE D'ÂGE À L'ENTRÉE EN FONCTION	NOMBRE DE NOUVEAUX MDP EN 2016-2017 SELON LE GENRE			NOMBRE DE NOUVEAUX MDP EN 2016-2017 TOUJOURS EN FONCTION EN 2017-2018 SELON LE GENRE			NOMBRE DE NOUVEAUX MDP EN 2016-2017 TOUJOURS EN FONCTION EN 2021-2022 SELON LE GENRE			ABANDON APRÈS 1 AN SELON LE GENRE			ABANDON APRÈS 5 ANS SELON LE GENRE		
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
19 À 24 ANS	27	53	80	19	41	60	15	32	47	8	12	20	12	21	33
25 À 29 ANS	99	126	225	65	89	154	47	57	104	34	37	71	52	69	121
30 À 39 ANS	144	199	343	98	131	229	64	101	165	46	68	114	80	98	178
40 À 49 ANS	103	89	192	67	52	119	49	31	80	36	37	73	54	58	112
50 À 64 ANS	78	56	134	48	32	80	24	22	46	30	24	54	54	34	88
<b>TOTAL</b>	<b>451</b>	<b>523</b>	<b>974</b>	<b>297</b>	<b>345</b>	<b>642</b>	<b>199</b>	<b>243</b>	<b>442</b>	<b>154</b>	<b>178</b>	<b>332</b>	<b>252</b>	<b>280</b>	<b>532</b>

Un peu plus d'un tiers de femmes (178 sur 523) et d'hommes (154 sur 451) abandonnent l'enseignement après 1 an de carrière. Les abandons après 5 ans sont par contre plus élevés chez les hommes (252 soit 55,9%) que chez les femmes (280 soit 53,5%). Les membres du personnel enseignant qui sont entrés dans la carrière jeunes (au plus tard à 24 ans) abandonnent significativement moins (33 sur 80 soit 41,3%

après 5 ans) que ceux qui ont débuté après 24 ans (d'un peu plus de la moitié à près de deux-tiers selon la tranche d'âge).

En excluant les 271 conférencières et conférenciers ESA et expertes et experts en promotion sociale, les taux d'abandon descendent à 24,3 % après 1 an (171 sur 703) et 43 % après 5 ans (302 sur 703).

Les femmes sont ici proportionnellement plus nombreuses à abandonner leur fonction :

TRANCHE D'ÂGE À L'ENTRÉE EN FONCTION	NOMBRE DE NOUVEAUX MDP EN 2016-2017 SELON LE GENRE			NOMBRE DE NOUVEAUX MDP EN 2016-2017 TOUJOURS EN FONCTION EN 2017-2018 SELON LE GENRE			NOMBRE DE NOUVEAUX MDP EN 2016-2017 TOUJOURS EN FONCTION EN 2021-2022 SELON LE GENRE			ABANDON APRÈS 1 AN SELON LE GENRE			ABANDON APRÈS 5 ANS SELON LE GENRE		
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
19 à 24 ans	23	46	69	16	38	54	14	32	46	7	8	15	9	14	23
25 à 29 ans	75	113	188	57	85	142	45	57	102	18	28	46	30	56	86
30 à 39 ans	102	159	261	77	119	196	58	97	155	25	40	65	44	62	106
40 à 49 ans	61	57	118	47	39	86	40	25	65	14	18	32	21	32	53
50 à 64 ans	39	28	67	31	23	54	17	16	33	8	5	13	22	12	34
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>403</b>	<b>703</b>	<b>228</b>	<b>304</b>	<b>532</b>	<b>174</b>	<b>227</b>	<b>401</b>	<b>72</b>	<b>99</b>	<b>171</b>	<b>126</b>	<b>176</b>	<b>302</b>

## PERSONNEL ENSEIGNANT ENTRÉ DANS LA CARRIÈRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2016-2017 – ABANDON SELON LE TYPE DE DIPLÔME

TYPE DE DIPLÔME	ENTRÉ EN 2016-2017	ABANDON À 1 AN	ABANDON À 2 ANS	ABANDON À 3 ANS	ABANDON À 4 ANS	ABANDON À 5 ANS	TAUX D'ABANDON À 1 AN	TAUX D'ABANDON À 5 ANS
Bachelier AESI-instituteur	44	3	4	7	8	9	6,8%	20,5%
Bachelier AESI-instituteur + CAPAES + Master AESS ou à finalité didactique	2	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Bachelier AESI-instituteur + Master AESS ou à finalité didactique	3	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Master AESS ou à finalité didactique	92	11	14	16	23	26	12,0%	28,3%
Master AESS ou à finalité didactique + CAP AES	6	0	0	0	0	1	0,0%	16,7%
Master AESS ou à finalité didactique + DAP/CAP/CNTM/CAE	1	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
CAPAES	50	0	0	1	0	1	0,0%	2,0%
DAP/CAP/CNTM/CAE	51	11	8	10	13	11	21,6%	21,6%
Autres	2	1	1	0	0	0	50,0%	0,0%
Sans titre pédagogique	723	306	375	435	460	484	42,3%	66,9%
<b>TOTAL</b>	<b>974</b>	<b>332</b>	<b>402</b>	<b>469</b>	<b>504</b>	<b>532</b>	<b>34,1%</b>	<b>54,6%</b>

Les abandons précoces de la carrière sont particulièrement importants parmi les personnes n'ayant pas de titre pédagogique : 66,9 % de départs dans les 5 premières années. Les taux de départs sont moins élevés pour les bacheliers pédagogiques (20,5 %), pour les masters AESS ou à finalité didactique (28,3 %) et pour les détenteur-trices d'un diplôme/certificat d'aptitude pédagogique (21,6 %). Il est

à noter que le titre de CAPAES qui est un titre pédagogique accessible uniquement aux enseignantes et enseignants déjà en fonction dans une HE ou dans un établissement d'EPS doit être acquis au plus tard six années académiques après la première désignation dans un emploi vacant ce qui explique le peu d'enseignantes et enseignants entrant avec ce titre.

## PERSONNEL ENSEIGNANT ENTRÉ DANS LA CARRIÈRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2016-2017 – ABANDON SELON LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

NIVEAUX DANS LESQUELS L'ENSEIGNANT-E A PRESTÉ ENTRE LE 01.09.2016 ET 30.06.2022	ENTRÉ EN 2016-2017	ABANDON À 1 AN	ABANDON À 2 ANS	ABANDON À 3 ANS	ABANDON À 4 ANS	ABANDON À 5 ANS	TAUX D'ABANDON À 1 AN	TAUX D'ABANDON À 5 ANS
Promotion sociale uniquement	333	137	172	202	217	239	41,1%	71,8%
Supérieur (HE/ESA) uniquement	420	160	188	217	228	232	38,1%	55,2%
<b>TOTAL un seul niveau</b>	<b>753</b>	<b>297</b>	<b>360</b>	<b>419</b>	<b>445</b>	<b>471</b>	<b>39,4%</b>	<b>62,5%</b>
Maternel + Primaire + Secondaire + Promotion sociale	2	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Maternel + Promotion sociale	1	1	1	1	0	1	100%	100%
Maternel + Secondaire + Promotion sociale	2	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Maternel + Supérieur + Promotion sociale	1	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Primaire + Promotion sociale	2	0	1	1	1	1	0,0%	50,0%
Primaire + Secondaire + Promotion sociale	4	0	0	2	2	2	0,0%	50,0%
Secondaire + Promotion sociale	130	18	20	25	29	29	13,8%	22,3%
Secondaire + Supérieur	24	6	6	7	8	8	25,0%	33,3%
Secondaire + Supérieur + ESAHR	3	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Secondaire + Supérieur + Promotion sociale	17	1	2	2	6	7	5,9%	41,2%
Supérieur + ESAHR	13	3	4	7	6	5	23,1%	38,5%
Supérieur + Promotion sociale	22	6	8	5	7	8	27,3%	36,4%
<b>TOTAL plusieurs niveaux</b>	<b>221</b>	<b>35</b>	<b>42</b>	<b>50</b>	<b>59</b>	<b>61</b>	<b>15,8%</b>	<b>27,6%</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>974</b>	<b>332</b>	<b>402</b>	<b>469</b>	<b>504</b>	<b>532</b>	<b>34,1%</b>	<b>54,6%</b>

**Note de lecture :** Parmi les 974 membres du personnel enseignant entrés en 2016-2017 dans l'enseignement supérieur, 420 n'ont enseigné que dans une HE ou une ESA et parmi ceux-ci 55,2 % ont abandonné endéans les 5 ans de référence.

Le taux d'abandon est plus élevé (62,5 %) lorsque les enseignantes et enseignants n'ont presté qu'en promotion sociale supérieure ou en HE/ESA. À l'inverse, les personnes qui ont exercé en même temps ou par la suite dans d'autres

niveaux d'enseignement connaissent un taux d'abandon de l'enseignement quel que soit le niveau beaucoup plus faible (27,6 %).

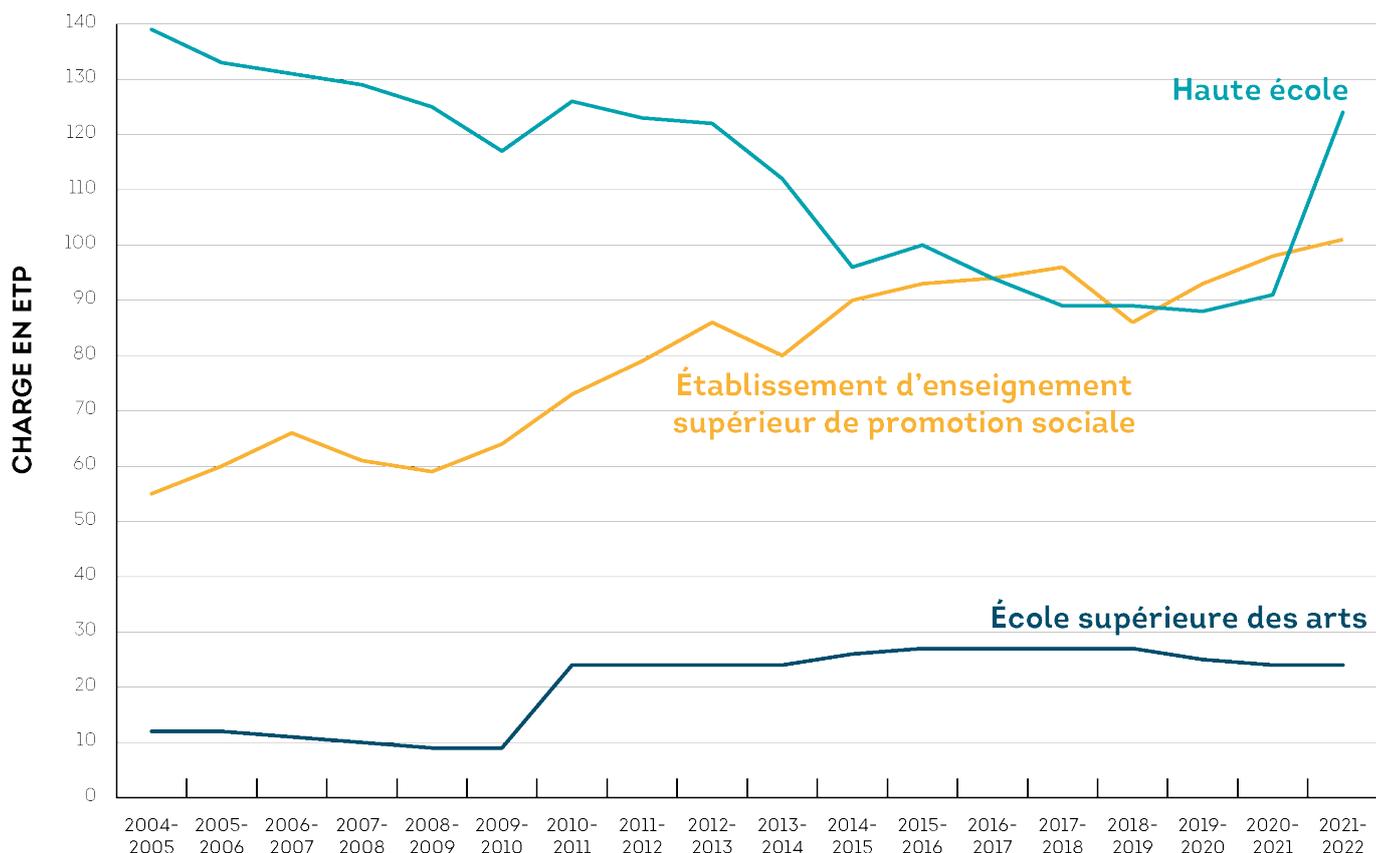
## PERSONNEL ENSEIGNANT ENTRÉ DANS LA CARRIÈRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2016-2017- ABANDON SELON LE NOMBRE DE JOURS DE PRESTATION

NOMBRE DE JOURS DE PRESTATIONS EN 2016-2017	ENTRÉ EN 2016-2017	ABANDON À 1 AN	ABANDON À 2 ANS	ABANDON À 3 ANS	ABANDON À 4 ANS	ABANDON À 5 ANS	TAUX D'ABANDON À 1 AN	TAUX D'ABANDON À 5 ANS
1 à 50 jours	179	119	131	142	147	146	66,5%	81,6%
51 à 100 jours	146	68	77	89	90	94	46,6%	64,4%
101 à 150 jours	101	42	49	54	64	65	41,6%	64,4%
151 à 200 jours	93	23	33	39	43	48	24,7%	51,6%
201 à 250 jours	89	28	36	46	46	53	31,5%	59,6%
251 à 303 jours	366	52	76	99	114	126	14,2%	34,4%
TOTAL	974	332	402	469	504	532	34,1%	54,6%

Moins le membre du personnel enseignant a eu de jours de prestations en 2016-2017, plus les taux d'abandons sont élevés: le taux d'abandon à 1 an varie de 14,2% (52 sur 366) pour ceux ayant presté au moins 251 jours, à 66,5% (119 sur 179) pour ceux qui ont presté moins de 51 jours. Les taux d'abandon à 5 ans varient quant à eux de 34,4% à 81,6% selon la durée de la prestation.

# PROFIL DU PERSONNEL DE DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**GRAPHIQUE 8** : Évolution du personnel de direction en MDP dans l'enseignement supérieur en FWB par type d'établissement entre 2004-2005 et 2021-2022



**Note de lecture** : En octobre 2010, le personnel de direction des ESA de la FWB comptabilisait 24 membres.

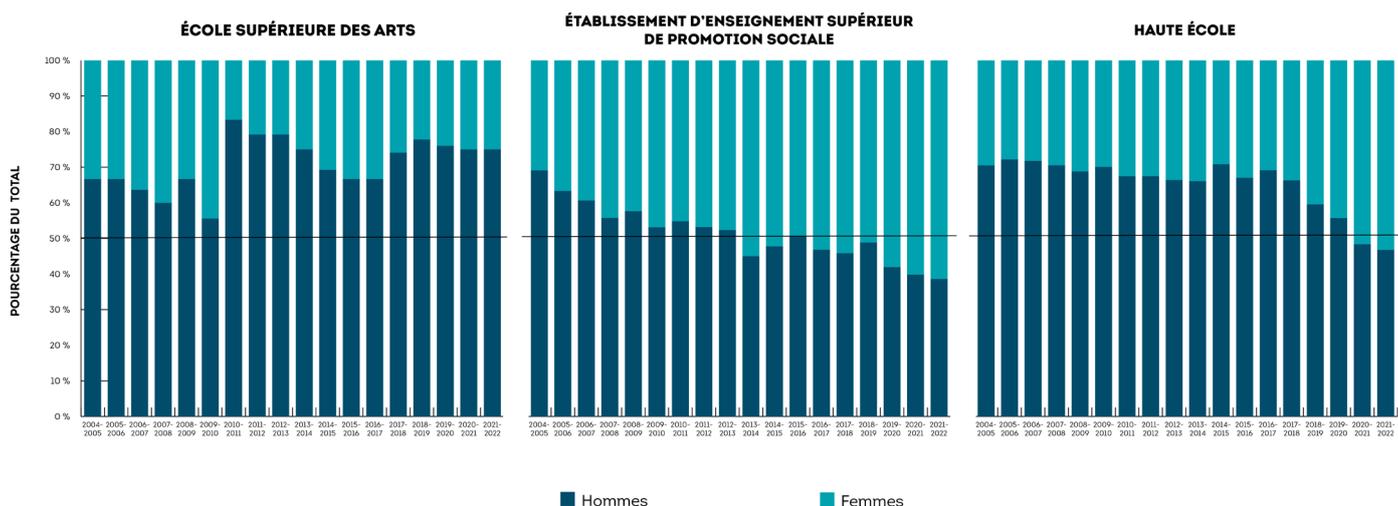
Entre 2004-2005 et 2021-2022, le nombre total d'ETP du personnel de direction dans l'enseignement supérieur hors université en FWB est passé de 198,6 ETP à 234, ce qui correspond à une augmentation de 17,8%. Celle-ci diffère selon le type d'établissement avec -17,1% dans les HE, +108,7% dans les ESA et + 92,6% dans l'EPS. L'évolution du nombre total d'ETP a évolué de manière différente pour chaque type d'établissement. Pour l'EPS, on constate une tendance à l'augmentation tout au long de la période alors que pour les HE la tendance est à la diminution à l'exception de l'année 2021-2022 qui montre un pic d'augmentation qui s'explique par la création de la fonction de directeur-adjoint en janvier 2021 qui permet également d'exercer à mi-temps. Pour les ESA, l'évolution est presque constante à l'exception d'une augmentation marquée entre 2009-2010 et 2010-2011.

Sur la même période, le nombre total de MDP est passé de 206 à 249 soit une augmentation de 20,8%. Cette augmentation diffère selon le type d'établissement avec -10,8% pour les HE, +100% dans les ESA et +83,6% dans l'EPS.

En 2021-2022, en nombre absolu, c'est dans les HE que l'on retrouve le plus de personnel de direction avec 124 MDP (113,5 ETP), suivi par les établissements d'EPS avec 101 MDP (96,5 ETP) et enfin les ESA avec 24 MDP (24 ETP). Ce classement est identique à celui concernant le personnel enseignant. Les écarts plutôt faibles entre MDP et ETP signifient que la plupart des MDP exerce à temps plein (ce qui est la règle).

Les HE en FWB sont au nombre de 19, les établissements d'EPS 84 et les ESA 16 donnant respectivement une moyenne de MDP par établissement de 6,52, 1,2 et 1,5 et d'ETP par établissement de 5,9, 1,1 et 1,5.

**GRAPHIQUE 9 - Évolution de la proportion d'hommes et de femmes du personnel de direction en MDP dans l'enseignement supérieur en FWB par type d'établissement entre 2004-2005 et 2021-2022**



**Note de lecture :** En octobre 2021, les femmes représentaient 61,39% du personnel de direction dans les établissements d'EPS.

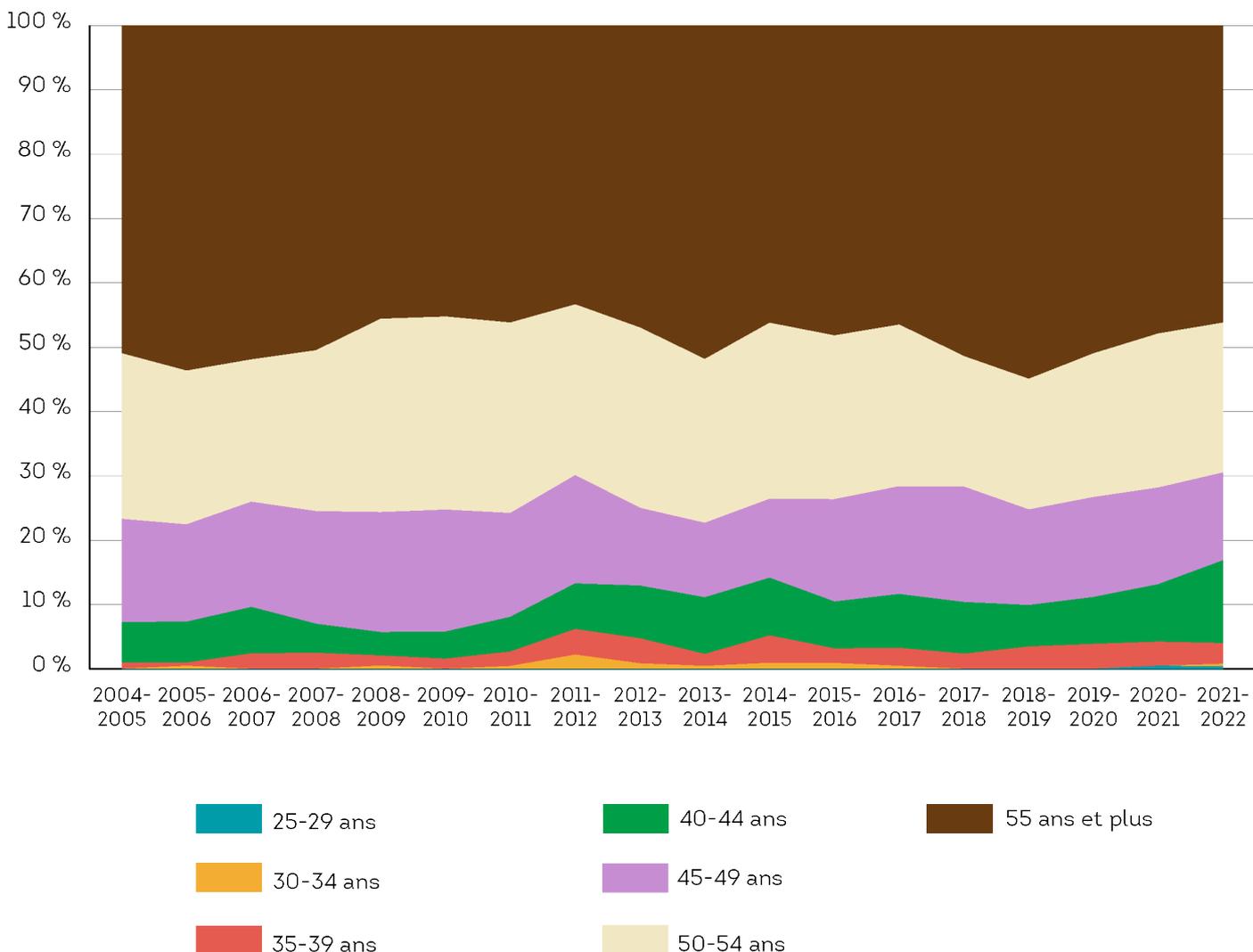
La proportion d'hommes et de femmes dans le personnel de direction dans l'enseignement supérieur en FWB est différente pour les 3 types d'établissements. Entre 2004-2005 et 2021-2022, dans les ESA, la proportion moyenne d'hommes est de 72,7%. Celle-ci s'élève à 50% dans les établissements d'EPS et à 65,7% dans les HE. À l'exception des ESA, on observe une augmentation de la proportion de femmes sur la période. En ESA, la proportion est passée de 33,3% à 25%. Dans les HE elle est passée de 29,5% à 53,23%. La variation la plus forte se trouve dans l'EPS avec une proportion de 30,9% en début de période et de 61,4% en fin de période.

En ESA, le nombre total de MDP de direction est relativement faible, ce qui explique en partie l'importance des évolutions de pourcentages. Tous types d'établissements confondus, en début de période, les hommes représentent un peu plus des deux tiers du personnel de direction avec une proportion de 69,9% (30,1% pour les femmes). Cependant, tout au long de la période, la proportion de femmes augmente de façon régulière et dépasse la parité avec 53,8% en fin de période.

Cette évolution est le résultat de deux tendances différentes. D'une part, le nombre absolu de femmes qui compose le personnel de direction augmente dans le temps, passant de 62 MDP en 2004-2005 à 134 en 2021-2022 (+116,1%). D'autre part, le nombre absolu d'hommes dans le personnel de direction diminue passant de 144 MDP en 2004-2005 à 115 en 2021-2022 (-20%).

Une fois encore, la situation diffère selon le type d'établissement. En ESA, les nombres absolus d'hommes et de femmes augmentent sur la période passant respectivement de 8 et 4 à 18 et 6 (+125% pour les hommes et +50% pour les femmes). Dans l'EPS, le nombre d'hommes reste constant, passant de 38 à 39 (+2,6%) alors que le nombre de femmes augmente fortement, passant de 17 à 62 (+264,7%). En HE, le nombre d'hommes diminue, passant de 98 à 58 (-40,8%) alors que celui des femmes augmente de 41 à 66 (+61%).

**GRAPHIQUE 10 - Proportion du personnel de direction en MDP dans l'enseignement supérieur en FWB par classe d'âge entre 2004-2005 et 2021-2022**



**Note de lecture :** En octobre 2020, 47,89% du personnel de direction en FWB étaient âgés de 55 ans ou plus.

En 2004-2005, la classe d'âge qui représente la proportion la plus grande du personnel de direction est la tranche 55 ans et plus (51%), suivie par la tranche 50-54 ans (25,7%) et la tranche 45-49 ans (16%). En 2021-2022, le classement reste inchangé avec une proportion de 46,2% pour les 55 ans et plus, 23,3% pour les 50-54 ans et 13,6% pour les 40-44 ans. On notera toutefois l'augmentation de la proportion des 40-44 ans passant de 6,3% à 12,8% et celle des 35-39 ans de 1% à 3,2%.

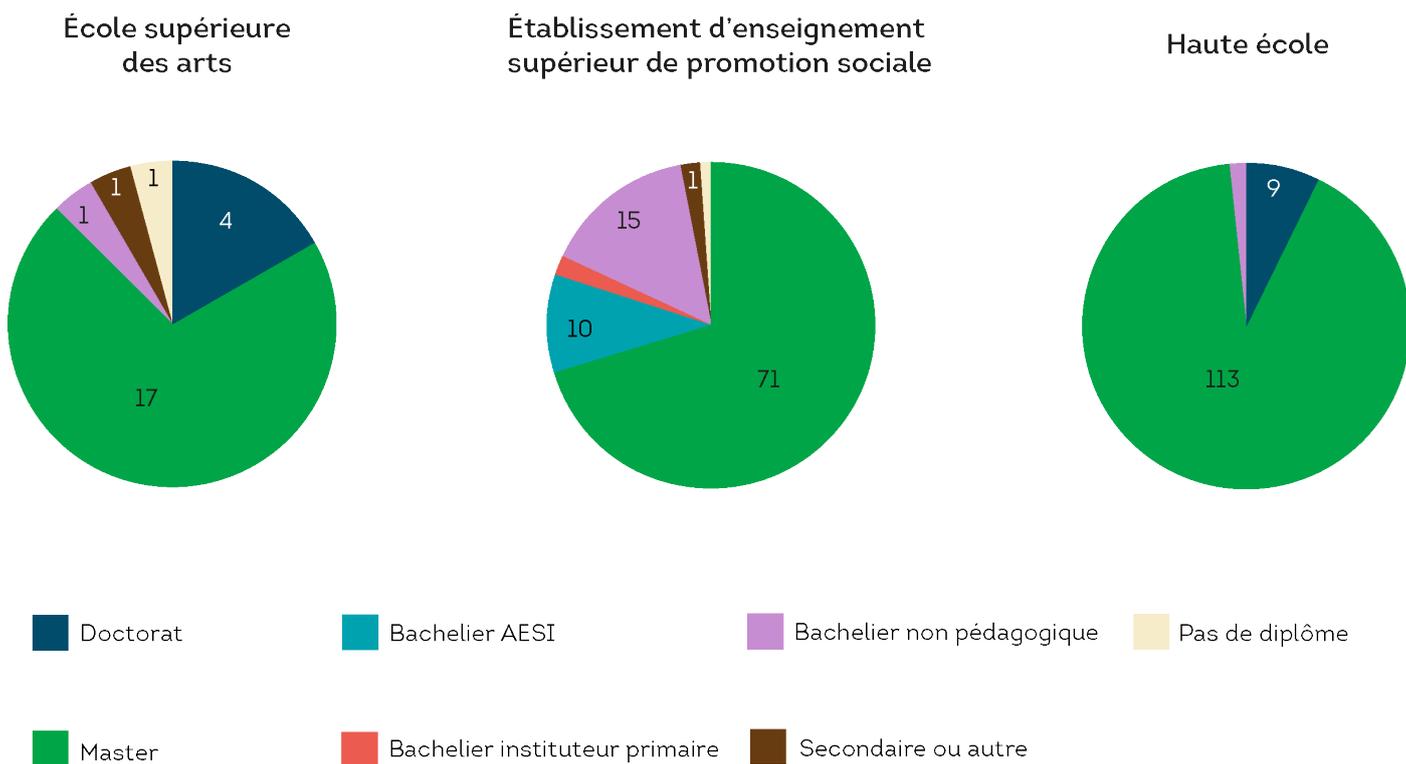
En 2021-2022, les proportions par classe sont différentes selon le type d'établissement. La catégorie des plus âgés évolue différemment selon le type d'établissement : elle est stable dans l'EPS, elle augmente en ESA et elle diminue en HE.

En ESA, la part des 55 ans et plus représente 58,3% des MDP du personnel de direction. Elle est suivie par celle des 50-54 ans avec 20,8% et celle des 40-44 ans avec 13,7%. En ESA, il n'y a pas de classe d'âge inférieure aux 40-44 ans. En 2004-2005, la classe d'âge dominante en ESA était celle

des 50-54 ans avec 41,7% suivis à égalité par les 55 ans et plus et les 45-49 ans avec 25% chacun. Dans l'EPS, la classe d'âge la plus représentée est celle des 55 ans et plus avec 45,5% en 2021-2022 et également en 2004-2005. La classe d'âge des 45-49 ans a diminué de 23,6% en 2004-2005 à 16, % en fin de période. Cette diminution a été compensée par l'augmentation dans les classes d'âge 35-39 ans et celle en dessous. Les classes d'âge 50-54 ans et 40-44 ans sont restées similaires en 2004-2005 et 2021-2022. En HE, les 55 ans et plus sont passés de 55,4% en 2004-2005 à 44,3% en 2021-2022. Cette diminution est pratiquement entièrement compensée avec l'augmentation de la proportion des 40-44 ans qui passe de 0,7% à 13,7%. Les autres classes d'âge ont des proportions similaires entre le début et la fin de la période.

En 2004-2005, l'âge moyen du personnel de direction en ESA et dans l'EPS était de 52,3 ans et en HE de 54,6 ans. En 2021-2022, l'âge moyen était de 55,4 ans en ESA, et de 52,2 ans dans l'EPS et en HE. L'âge moyen augmente donc en ESA, reste stable dans l'EPS et diminue en HE.

**GRAPHIQUE 11** - Nombre de membres du personnel de direction dans l'enseignement supérieur en FWB selon diplôme le plus haut obtenu, par type d'établissement en octobre 2021



**Note de lecture :** En octobre 2021, 17 membres du personnel de direction des ESA en FWB disposaient d'un master.

Pour l'année académique 2021-2022, 201 membres du personnel de direction disposent d'un master comme titre le plus haut obtenu. Pour les hommes, le nombre total est de 97 MDP, pour les femmes il est de 104 MDP. Les catégories sont les suivantes : doctorat, master, bachelier AESI, bachelier instituteur primaire, bachelier instituteur préscolaire, bachelier non pédagogique, secondaire ou autre et enfin pas de diplôme.

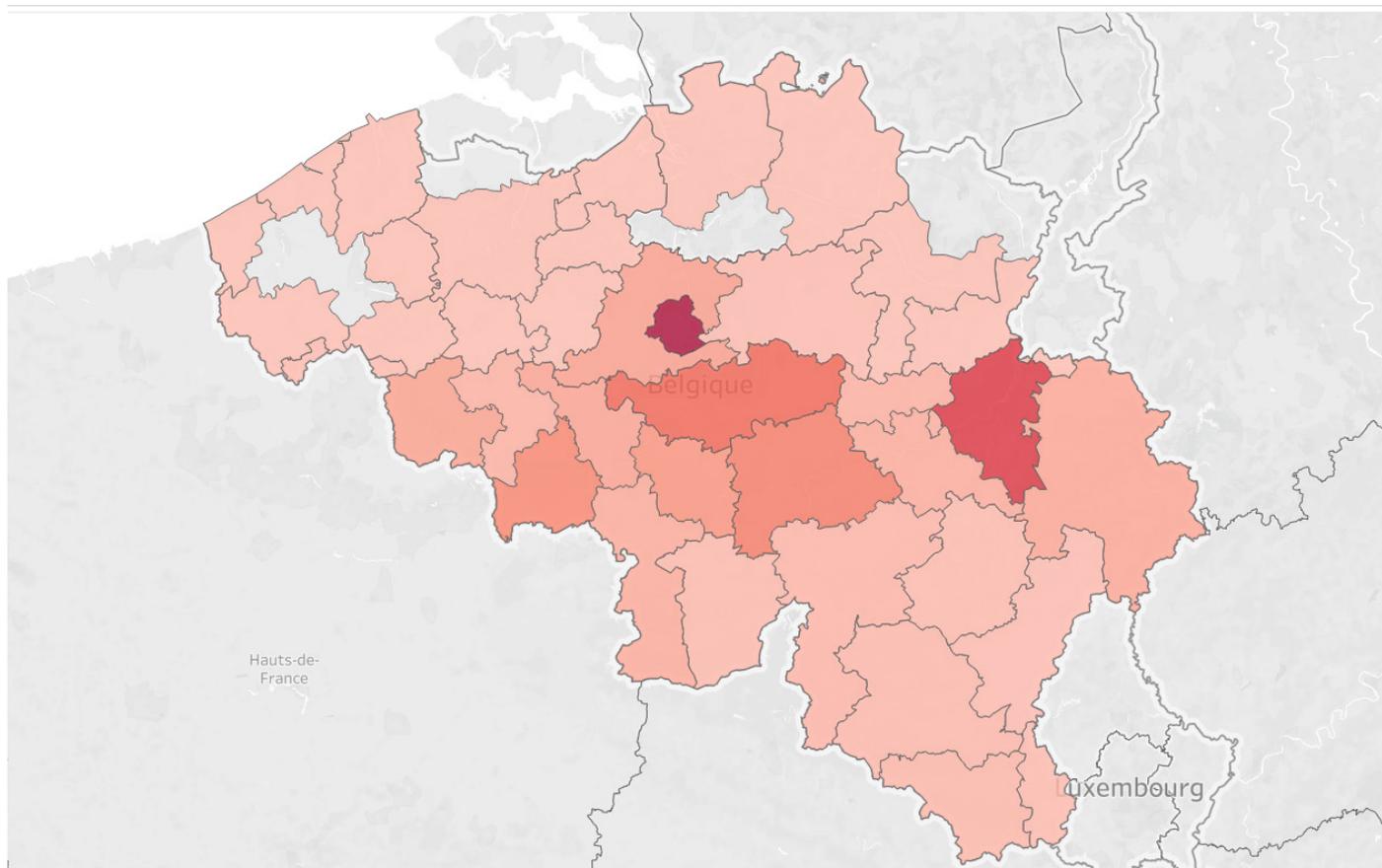
Tous comme pour les enseignantes et les enseignants, les données sur les doctorats ne sont pas exhaustives puisque qu'il se peut qu'un diplôme de doctorat ne soit pas renseigné car il ne détermine pas toujours le barème attribué (le master étant suffisant). La situation diffère également selon le type d'établissement. Le nombre de membre du personnel de direction disposant à minima d'un master est de 122 en HE, 71 dans les établissements d'EPS et de 21 dans les ESA. Dans l'EPS, la seconde proportion la plus importante est celle du bachelier non pédagogique avec 15 MDP. Cette catégorie ne représente que 2 MDP dans les HE et 1 dans les ESA.

La source des données n'historisant pas l'information du diplôme dans le temps (elle conserve uniquement la valeur actuelle par exemple, un MDP entrant sans diplôme en 2011-2012 et qui en obtient par la suite sera repris avec ce diplôme pour l'ensemble de la période, y compris 2011-2012), les variations de proportions ne sont dues qu'aux mouvements du personnel enseignant (ceux qui entrent dans la cohorte et ceux qui la quittent) et non à des formations durant la carrière du personnel. Ceci étant, on observe une augmentation du nombre de membre du personnel ayant un master : de 154 en 2004-2005 à 201 en 2021-2022. Cette augmentation concerne les trois types d'établissements: +9 MDP en HE, +8 MDP en ESA et +30 MDP dans l'EPS.

Entre 2004-2005 et 2021-2022, la catégorie du personnel de direction ne disposant pas d'un diplôme a pratiquement disparu, passant de 32 MDP à 2 (1 en ESA et un en EPS).

## CARTE ET TABLEAU

**CARTE** - Nombre de membres du personnel enseignant et de direction dans l'enseignement supérieur en FWB selon l'arrondissement de domicile en octobre 2021



**Note de lecture :** En octobre 2021, 2.619 membres du personnel enseignant et de direction en FWB étaient domiciliés dans l'arrondissement de Bruxelles.

En 2021-2022, l'arrondissement qui comprend le plus grand nombre de MDP enseignant et de direction est celui de Bruxelles avec 2619 MDP, suivi par l'arrondissement de Liège avec 1883 MDP, l'arrondissement de Nivelles avec 1278 MD, l'arrondissement de Namur avec 974 MDP et l'arrondissement de Mons avec 850 MDP. Sans surprise, les arrondissements de la Région flamande sont ceux avec le plus faible nombre de MDP avec un total 634 MDP pour l'ensemble (dont 485 pour le seul arrondissement d'Hal-Vilvorde).

En 2021-2022, après Bruxelles, la province qui compte le plus de MDP est celle du Hainaut avec 2987, suivie par celle de Liège avec 2817. Les provinces de Namur et du Brabant wallon ont pratiquement le même nombre de MDP avec respectivement 1231 et 1278 MDP. Enfin, on notera que la province du Luxembourg avec ces 472 MDP se retrouve derrière le Brabant flamand et ces 546 MDP.

**TABLEAU 1 - Nombre de membres du personnel enseignant et de direction dans l'enseignement supérieur en FWB par fonction et type d'établissement, entre 2004-2005 et 2021-2022**

CATÉGORIE DE PERSONNEL	TYPE D'ÉTABLISSEMENT	FONCTION (GROUPE)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>Personnel de direction</b>	École supérieure des arts	Directeur-trice	11	11	10	9	8	7	17	17	16	16	17	16	16	16	16	16	16	16	
		Directeur-trice adjoint-e	1	1	1	1	1	2	7	7	8	8	8	8	8	8	8	7	6	6	
		Directeur-trice de domaine (ESA)												1	3	3	3	3	2	2	2
	Établissement de promotion sociale	Directeur-trice	37	40	46	43	42	45	59	57	64	61	65	66	67	69	64	61	61	60	
		Directeur-trice adjoint-e																	32	37	41
		Sous-Directeur-trice	18	20	20	18	17	19	14	22	22	19	25	28	27	27	22				
	Haute école	Directeur-trice	5	4	4	3	3	2		1	1	1	1								
		Directeur-trice adjoint-e	15	14	14	12	9	8	6	3	3	3	2	2	3	2	2			2	41
		Directeur-trice de catégorie	91	88	87	91	88	84	90	95	96	90	76	79	75	71	71	71	71	72	68
		Directeur-trice-Président-e	28	27	26	23	25	23	30	24	22	18	17	19	16	16	16	17	17	15	
<b>Personnel enseignant</b>	École supérieure des arts	Agent-e service interne de prévention et de protection du travail						4	9	9	9	11	10	11	12	10	11	10	8	9	
		Assistant-e	114	136	149	148	160	152	150	152	156	168	178	242	260	284	291	269	285	278	
		Chargé-e d'enseignement					8	46	67	72	76	87	97	102	119	124	129	132	144	164	
		Chargé-e de cours (ESA)	11	8	8	7	12	6	100	100	99	89	79	30	20	18	15	11	6	2	
		Chargé-e de programmation																	1	1	1
		Chargé-e de travaux																	2	2	2
		Chef-fe de bureau d'études	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	1	1
		Chef-fe de travaux	1	1						1	1	1	1	1	1	1	1	1			
		Conférencier-e ESA	184	210	211	218	242	278	347	402	399	407	361	404	415	446	435	469	440	483	
		Coordinateur-trice de qualité					5	14	15	16	16	16	13	15	16	18	16	14	14	12	
		Maître de formation pratique	16	17	17	17	16	17	17	16	16	16	17	19	19	22	20				
		Maître-assistant-e type court	332	365	369	364	373	363	363	377	376	382	394	403	421	410	410	406	410	428	
		Professeur-e (HE)	1	1	2																
		Professeur-e de cours artistiques	526	532	545	559	551	577	566	565	583	628	630	638	637	670	703	770	800	822	
		Professeur-e de musique de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie	254	257	256	253	244	236	229	224	223	213	219	225	212	191	157	117	96	78	
		Professeur-e de psychologie, de pédagogie et de méthodologie	3	3	3	3	4	4	4	3	3	3	2	2	2	2	3	3	1	5	
		Professeur-e-assistant-e																	35	33	32

CATÉGORIE DE PERSONNEL	TYPE D'ÉTABLISSEMENT	FONCTION (GROUPE)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Établissement de promotion sociale		Chef-fe d'atelier	5	6	6	5	4	5	5	5	4	7	10	8	9	9	7	8	7	8		
		Conseiller-e à la formation																4	4	4		
		Expert-e (promotion sociale)	585	606	547	495	478	525	470	450	425	438	461	456	404	408	450	423	462	449		
		Maître-assistant-e type court	3	2	1	1	4	3	4	4	5											
		Professeur-e de cours généraux	200	221	235	231	237	218	234	217	220	208	212	208	193	187	179	172	172	157		
		Professeur-e de cours spéciaux sténodactylographie	25	27	27	26	26	29	25	24	30	27	25	26	17	19	20	17	12	7		
		Professeur-e de cours techniques	1711	1687	1683	1608	1615	1643	1596	1652	1618	1610	1606	1632	1626	1619	1641	1673	1684	1654		
		Professeur-e de cours techniques de pratique professionnelle	2	3	4	3	2	4	1	4	3	3	3	3	1							
		Professeur-e de pratique professionnelle	185	202	196	194	198	201	169	198	206	219	198	193	220	220	213	206	175	186		
		Professeur-e de psychologie, de pédagogie et de méthodologie	20	24	39	42	48	50	36	37	36	36	37	34	44	42	44	41	46	40		
Personnel enseignant		Agent-e service interne de prévention et de protection du travail							1	1	1	1	2	2	1	1						
		Assistant-e	55	59	65	69	74	83	5													
		Chargé-e de cours (ESA)	46	48	47	48	46	44	5	3	3	3	2									
		Chargé-e de cours (HE)	248	214	202	188	182	173	168	161	166	165	167	162	158	144	150	151	145	138		
		Chef-fe de bureau d'études	12	12	14	15	11	12	10	7	7	5	5	4	4	4	5	4	2	3		
		Chef-fe de travaux	291	258	247	254	276	287	251	232	222	207	205	178	180	169	178	176	155	140		
		Conseiller-e académique (fonction exercée par un-e enseignant-e)																	8	9		
		Conseiller-e au soutien et à l'accompagnement	2	2	3	3	4	4	2					1	1	1	2	5	4	4		
		Coordinateur-trice de qualité								3	2	2	2	3	3	2	2	1	1	1	1	
	Haute école		Maître de formation pratique	1048	1031	1039	1018	999	1059	1084	1118	1187	1172	1167	1160	1173	1194	1080	1094	1108	1174	
			Maître de formation pratique - Atelier de formation professionnelle	139	141	141	142	146	147	147	156	150	141	145	146	147	149	151	147	153	148	
			Maître principal de formation pratique	13	24	24	54	52	48	50	46	38	37	35	33	31	31	40	40	38	40	
			Maître-assistant-e (évaluation de la qualité)	7	9	9	10	20	41	17	29	28	25	40	47	43	13	11	12	9	5	
			Maître-assistant-e chargé-e de la gestion administrative et juridique	30	29	27	23	24	23	18	18	17	17	17	16	15	14	13	13	12	11	
			Maître-assistant-e chargé-e de la gestion financière et comptable	24	19	20	15	14	12	12	10	10	9	8	9	8	7	7	7	7	7	
			Maître-assistant-e service interne de la prévention et protection au travail	1	1	2	2	3	2	3	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	1
			Maître-assistant-e type court	3838	4066	4092	3913	3912	3984	4004	4008	4043	4107	4158	4141	4208	4416	4477	4514	4598	4631	
			Maître-assistant-e type long	784	764	811	847	891	885	895	931	920	952	956	975	977	918	894	881	890	907	
			Professeur-e (HE)	111	95	93	73	62	51	37	34	27	27	25	20	15	11	8	9	7	7	
		Professeur-e invité-e et contracuel:le invité-e	129	140	133	144	152	181	168	177	166	176	185	163	170	117	127	124	146	144		

**Note de lecture :** En octobre 2021, on dénombre 16 MDP exerçant la fonction de directeur dans une ESA.

Tous types d'établissements confondus, la fonction qui compte le plus de MDP est celle des maîtres-assistant-es de type court, en HE. En 2021-2022, à elle seule, elle représente 37,2% des MDP. On retrouve ensuite les professeur-es de cours techniques des établissements d'EPS avec 13,3% des MDP suivis par les maîtres de formation pratique des HE avec 9,4% des MDP, les maîtres-assistant-es de type long avec 7,3% des MDP et les professeur-es de cours artistiques des ESA avec 6,6% des MDP. Ces 5 fonctions composent 77,3% des MDP en 2021-2022 avec un total de 9 616 sur les 12 444 MDP.

En ESA, on observe une augmentation de 60,9% du nombre de MDP enseignant entre 2004-2005 et 2021-2022. Cette augmentation du nombre de MDP est associée à une augmentation de 26,2% des ETP. Parmi les fonctions qui étaient déjà présentes en 2004-2005, les conférencier-es et les assistant-es sont celles qui ont connu la plus forte progression avec respectivement +162,5% et +143,8%. Elles sont suivies par les professeur-es de cours artistiques (+56,3%) et les maîtres-assistant-es de type court (+28,9%). À l'inverse, les professeur-es de musique de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie ont diminué de respectivement 68,6% et 75%. On notera l'apparition des chargé-es d'enseignement à partir de 2008-2009. En 2021-2022, ils représentent 7% du total des MDP enseignant en ESA avec 164 MDP.

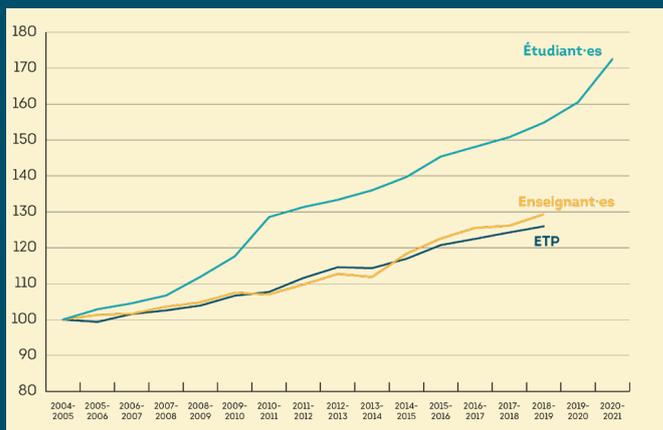
Dans l'EPS, on observe une diminution de 6,5% du nombre de MDP enseignant entre 2004-2005 et 2021-2022. Cette diminution du nombre de MDP est associée à une augmentation de 11,2% des ETP. La diminution concerne principalement les professeur-es de cours techniques (-3,3%), les expert-es (-23,2%) et les professeur-es de cours généraux (-21,5%). Le nombre de professeur-es de pratique professionnelle est resté constant (de 185 à 186 sur la période).

En HE, on observe une augmentation de 8,3% du nombre de MDP enseignant entre 2004-2005 et 2021-2022. Cette augmentation du nombre de MDP est associée à une augmentation de 6,9% des ETP. L'augmentation se retrouve principalement dans la fonction de maître-assistant-e de type court (+20,6%), des maîtres de formation pratique (+12%) et des maîtres-assistant-es de type long (+15,7%). À l'inverse, la fonction de chef-fe de travaux diminue de 45,2% et celle de chargé-e de cours diminue de 44,3%.

# PERSONNEL ACADÉMIQUE DES UNIVERSITÉS

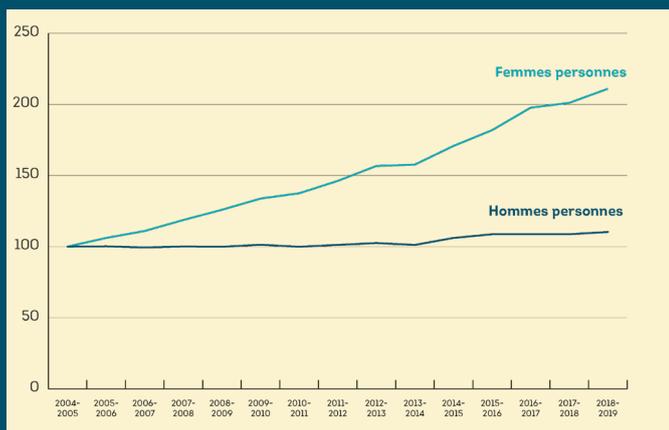
## COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE ET DU PERSONNEL ACADÉMIQUE (EN NOMBRE DE PERSONNE ET EN ETP)

Les données concernant le personnel académique des universités proviennent de la Banque de données du CReF ([www.cref.be](http://www.cref.be)) au 1<sup>er</sup> février de l'année académique. Il s'agit du personnel de cadre c'est-à-dire le personnel à charge de l'allocation de fonctionnement, du budget social ou du patrimoine non affecté. Cela ne reprend donc pas le personnel rémunéré par des sources extérieures (contrats de recherche, personnel rémunéré par des revenus propres de l'institution, etc.). Comme le signale le CReF sur son site internet, «les informations qui ont servi de base à la réalisation des statistiques ne permettent pas de distinguer les membres du personnel exerçant des fonctions dans plusieurs institutions. Dans ce contexte, sommer les effectifs (en nombre de personnes) de chaque institution, pour obtenir une statistique interuniversitaire, conduit à une surestimation de ceux-ci».



Entre 2004-2005 et 2018-2019, le personnel académique des universités a augmenté de 29,3% en nombre de personnes (de 3457 personnes en 2005 à 4471 en 2019) et de 26% en équivalents temps plein (de 1833,31 ETP à 2309,53 ETP). Durant la même période la population étudiante<sup>1</sup> a augmenté de 54,8% (de 65772 étudiantes et étudiants en 2004-2005 à 101844 étudiantes et étudiants en 2018-2019)

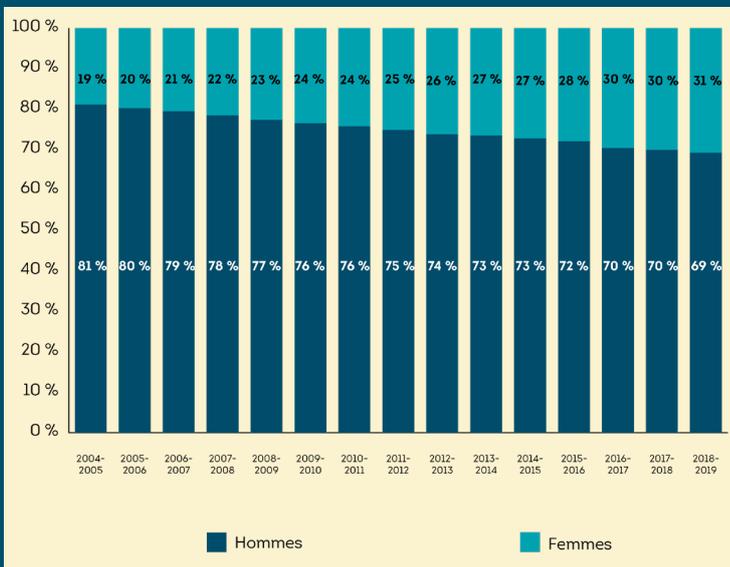
## ÉVOLUTION DU PERSONNEL ACADÉMIQUE DE 2005 À 2019 (EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN ETP)



L'augmentation du personnel académique, que ce soit en nombre de personnes ou en ETP est différente selon le genre. En effet, la population d'hommes a augmenté de 10,3% en nombre de personne et de 5,1% en ETP sur la période de 15 ans étudiée alors que dans le même temps la population de femmes a augmenté de 111% en nombre de personne et de 127,8% en ETP.

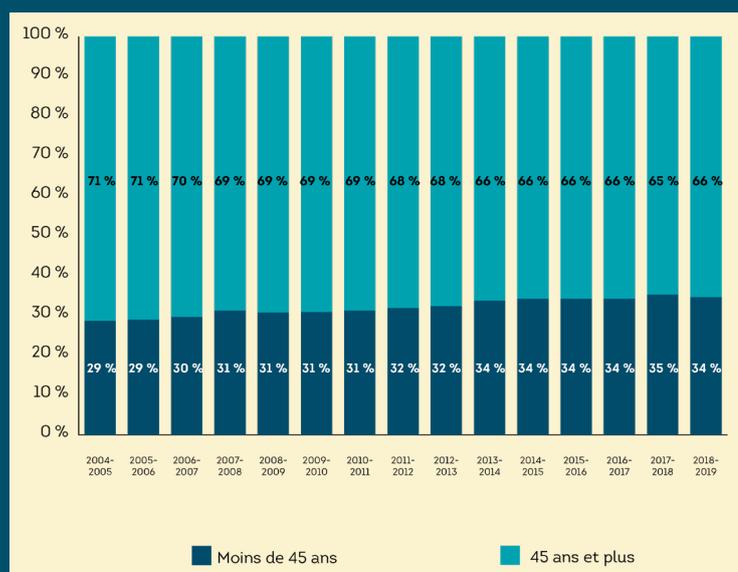
## PROPORTION D'HOMMES ET DE FEMMES PARMI LE PERSONNEL ACADÉMIQUE DES UNIVERSITÉS (EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN ETP) – ÉVOLUTION DE 2005 À 2019

Il faut toutefois noter que les femmes ne représentaient que 18,9% de l'effectif (et 17,0% des ETP) en 2005 (soit 653 personnes et 311,85 ETP). En 2019, les femmes représentent 30,8% du personnel académique en nombre de personnes (30,7% en ETP). Les femmes sont 1378 en 2019 (709,26 en ETP)



<sup>1</sup> Source : [www.cref.be](http://www.cref.be)

## PART DU PERSONNEL ACADÉMIQUE AYANT MOINS DE 45 ANS ET DE LA PART DU PERSONNEL ACADÉMIQUE AYANT 45 ANS OU PLUS - ÉVOLUTION DE 2005 À 2019



Entre 2005 et 2019, parmi le personnel académique, le nombre de personnes de 45 ans et plus a diminué de 5 points de pourcentage. C'est particulièrement le cas dans la tranche d'âges «55 ans et plus» où la diminution est de plus de 6 points de pourcentage (de 38,9% à 32,6 % de l'ensemble du personnel académique).

## RÉPARTITION DU PERSONNEL ACADÉMIQUE PAR GRADE ET PAR TRANCHE D'ÂGE - 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2019

	MOINS DE 25 ANS	25-29 ANS	30-34 ANS	35-39 ANS	40-44 ANS	45-49 ANS	50-54 ANS	55 ANS ET PLUS	TOTAL EFFECTIF
Professeur·e ordinaire	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	5,7%	17,3%	25,0%	51,9%	653
Professeur·e extraordinaire	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	17,5%	15,8%	66,7%	57
Professeur·e temps plein	0,0%	0,0%	0,0%	7,6%	21,5%	21,3%	22,6%	27,0%	592
Professeur·e temps partiel	0,0%	0,0%	0,5%	2,7%	12,0%	11,5%	19,7%	53,6%	183
Chargé·e de cours temps plein	0,0%	1,1%	12,1%	26,8%	23,9%	15,0%	8,0%	13,1%	612
Chargé·e de cours temps partiel	0,1%	1,9%	12,2%	15,6%	13,3%	14,2%	12,0%	30,8%	1078
Maître de conférence	0,0%	0,5%	6,7%	11,6%	14,7%	18,2%	17,8%	30,5%	803
Suppléant·e temps plein	0,0%	4,4%	12,3%	19,3%	12,3%	10,5%	14,0%	27,2%	114
Suppléant·e temps partiel	0,5%	4,4%	14,6%	14,6%	13,2%	15,1%	10,7%	26,8%	205
Personnel enseignant « Haute école »	0,0%	0,0%	0,0%	5,7%	10,3%	17,2%	20,7%	46,0%	174
<b>TOTAL</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>6,8%</b>	<b>12,0%</b>	<b>14,6%</b>	<b>16,4%</b>	<b>16,5%</b>	<b>32,6%</b>	<b>4471</b>

En 2019, seuls deux membres du personnel académique ont moins de 25 ans. Un tiers du personnel académique a 55 ans ou plus. Cette classe d'âge est particulièrement représentée chez les professeur·es ordinaires, les professeur·es extraordinaires qui ne sont pas des grades par lesquels il est possible de commencer une carrière académique. C'est le cas également du «Personnel enseignant « Haute école »», ce qui est logique puisqu'il s'agit du personnel des instituts supérieurs d'architecture et des HE catégorie traduction interprétariat dont les formations sont devenues universitaires. Les nouveaux membres du personnel entre dans un grade universitaire.

Le personnel académique le plus jeune se retrouve dans les grades de chargé de cours à temps plein ou quasi deux personnes sur 3 ont moins de 45 ans ce qui peut aussi sembler logique puisqu'il s'agit du grade d'entrée dans la carrière académique.

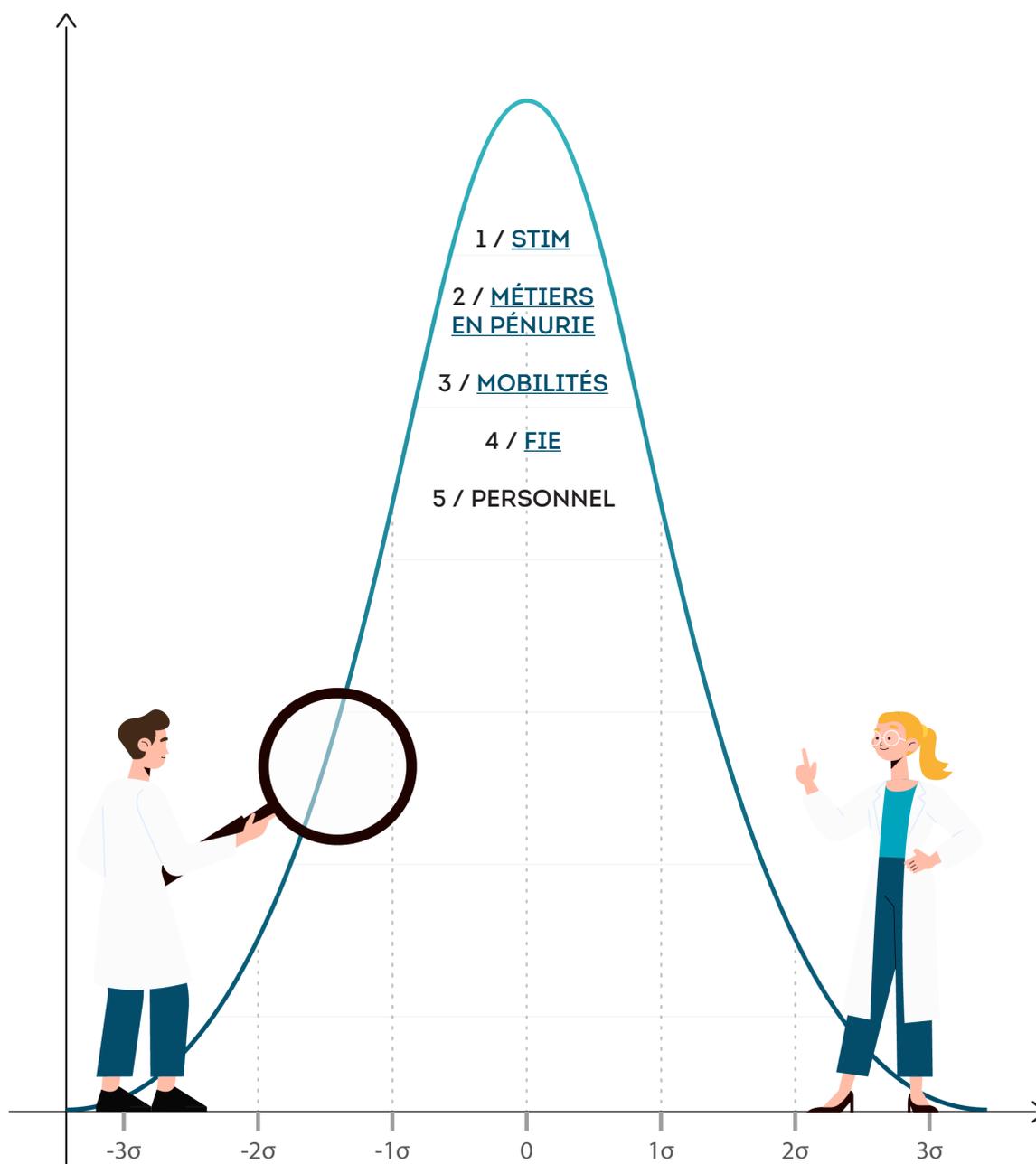
## LIENS UTILES :

- » Décret du 21 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique organisé en écoles supérieures des arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiant-es) : [https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/26621\\_042.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/26621_042.pdf)
- » Décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française : [https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/19872\\_005.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/19872_005.pdf)

## DONNÉES INTERACTIVES :

- » Tableau : <https://public.tableau.com/app/profile/ares.data/viz/StatSupInfo05-Personnelenseignementsuprieur/Introduction>
- » Open data : <https://ares-digitalwallonia.opendatasoft.com/explore/dataset/statsup-info-05-personnel/table/>

## STATSUP'INFO DÉJÀ PARUS



L'ARES est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. L'ARES est donc relativement unique en Europe puisqu'elle fédère l'ensemble des types d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale. Elle veille notamment à la cohérence de l'offre de formation et à son adéquation au marché de l'emploi, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de relations internationales et formule des recommandations en matière de politique de recherche scientifique ou artistique.

L'Académie fournit l'information sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de promotion de la réussite ou encore de coopération au développement. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de données scientifiques et statistiques touchant au secteur dans une optique de veille, d'évaluation et d'amélioration des pratiques en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelque 220 000 étudiantes et étudiants que comptent les établissements.

**POUR EN SAVOIR + :** [WWW.ARES-AC.BE](http://WWW.ARES-AC.BE)

**Éditeur responsable :**

Laurent Despy

ARES

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

[www.ares-ac.be](http://www.ares-ac.be)

**Édition et coordination :**

Rédaction par **LOÏC LEGROS** et **NATHALIE JAUNIAUX**, pour le compte de la Direction des études et des statistiques de l'ARES et **CÉLINE CAYTAN**, sous la direction de **ALAIN DUFAYS**, pour le compte du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Conception graphique et mise en page :**

Direction de la communication et de l'informatique

**Crédits photos :**

p.23 : Freepik.com

ISBN 978-2-930819-76-1

(PDF)

Dépôt légal D/2023/13.532/3

© ARES, février 2023



ACADÉMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

---

RUE ROYALE 180  
1000 BRUXELLES  
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11  
F +32 2 225 45 05

[WWW.ARES-AC.BE](http://WWW.ARES-AC.BE)

---